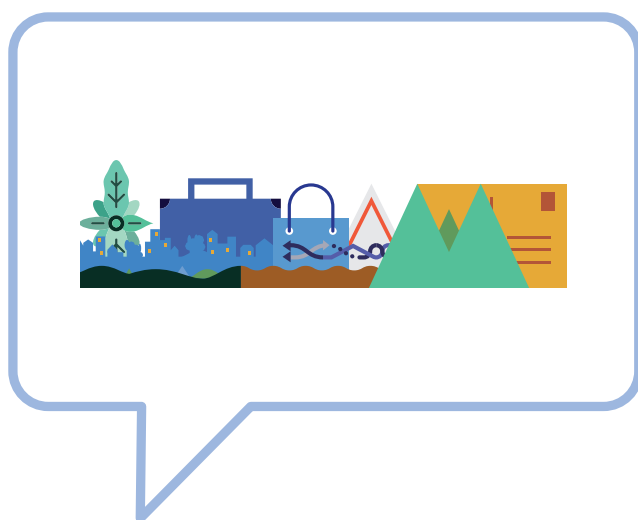




**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

AOÛT 2018

AVIS CITOYEN MÉTROPOLITAIN CARTICIPE

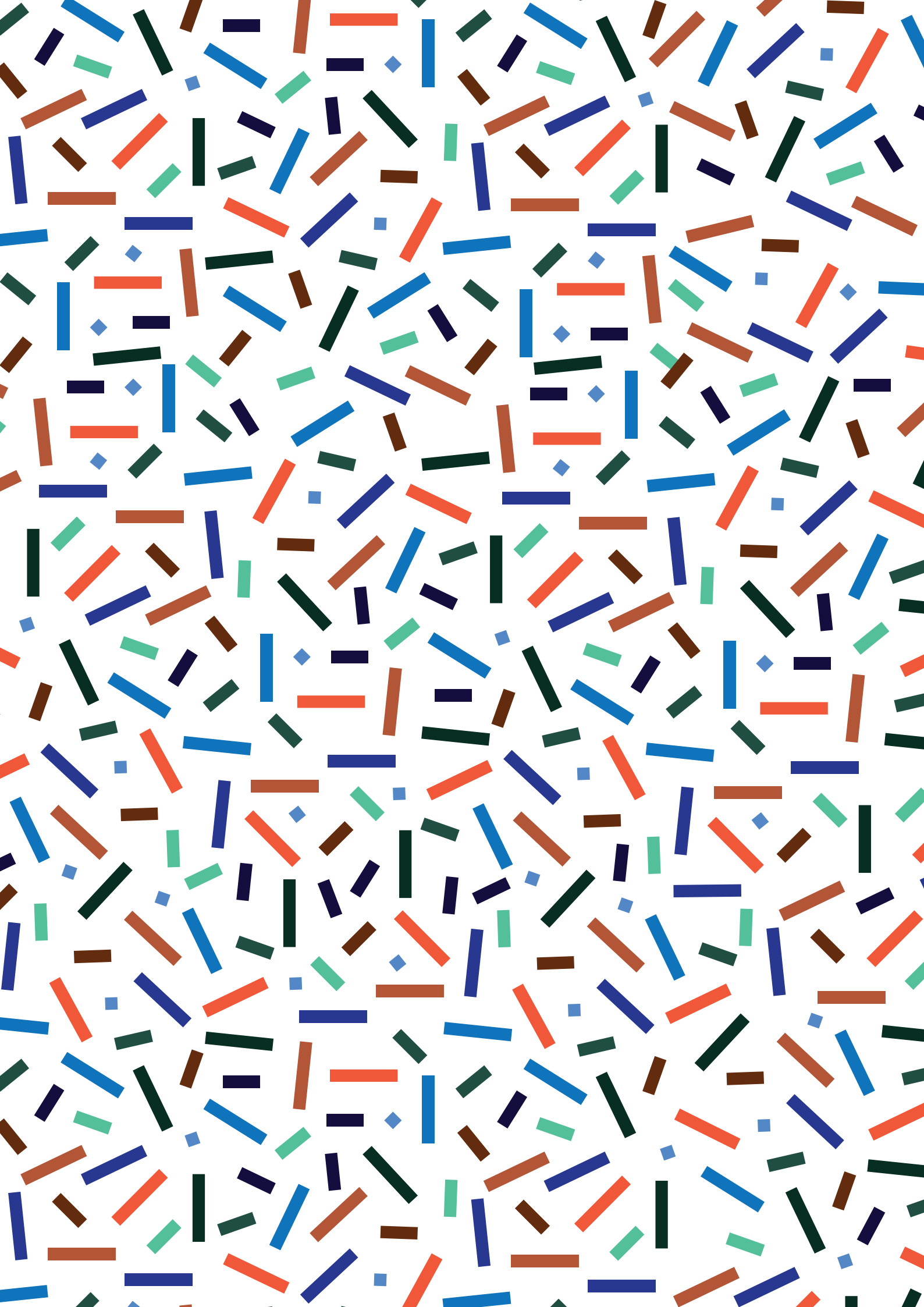


LES APPORTS DE LA 2^{ÈME} PHASE DE CONCERTATION

SUR LA TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Analyse et synthèse des éléments issus de
l'expression citoyenne (de mai 2017 à juin 2018)
via l'outil Carticipe et la démarche de concertation
déployée sur le territoire de la Métropole





Esprit Général de la Démarche de concertation

Proposer une démarche de concertation autour de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et sur un territoire aussi vaste que celui de la Métropole Grenobloise, composé de 49 communes, représente deux défis majeurs. Permettre à un maximum de Métropolitain(e)s, dans leur diversité, de participer à la démarche. Proposer un espace d'échange collectif et commun, de sorte que les débats se tenant dans une extrémité de la Métropole puissent alimenter ceux d'une autre extrémité. Afin de répondre à ces défis, la Métropole a fait le choix de combiner une approche numérique (Carticipe) avec une démarche de terrain, complétée par des dispositifs spécifiques.





PREAMBULE	3
ESPRIT GÉNÉRAL DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION.....	6
MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE	9
ANALYSE DES CONTRIBUTIONS PAR TERRITOIRE.....	11
Analyse du territoire Nord-Ouest	15
Analyse du territoire Nord-Est	19
Analyse du territoire Sud	23
Analyse du territoire Grand-Sud	27
ANALYSE DES CONTRIBUTIONS PAR THÉMATIQUE.....	31
Mobilités et Déplacements.....	32
Environnement paysage et cadre de vie.....	43
Développement économique.....	53
Habitat et espaces publics	65

ESPRIT GÉNÉRAL DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Proposer une démarche de concertation autour de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et sur un territoire aussi vaste que celui de la Métropole Grenobloise, composé de 49 communes, représente deux défis majeurs :

- Permettre à un maximum de Métropolitain(e)s, dans leur diversité, de participer à la démarche.
- Proposer un espace d'échange collectif et commun, de sorte que les débats se tenant dans une extrémité de la Métropole puissent alimenter ceux d'une autre extrémité.

Afin de répondre à ces défis, la Métropole a fait le choix de combiner une approche numérique (Carticipa) avec une démarche de terrain, complétée par des dispositifs spécifiques.

DEUX GRANDES PHASES DE CONCERTATION

La démarche de concertation s'est accolée à la démarche d'élaboration du PLUI afin de l'alimenter au mieux.

- La 1^{ère} phase de concertation en 2016 a permis aux habitants et acteurs du territoire de faire des propositions pour l'élaboration des grandes orientations en termes d'aménagement et de développement durables du PLUI.
- La 2^{ème} phase de concertation en 2017 et 2018, a permis de faire des propositions pour la traduction de ces objectifs en règles d'urbanisme.

Cet avis correspond à la deuxième phase de concertation.

LES ATELIERS TERRITORIAUX, CŒUR DU DISPOSITIF DE CONCERTATION

La 1^{ère} phase de concertation du PLUI s'était déroulée à l'échelle des quatre territoires politiques de la Métropole : Nord-Ouest, Nord-Est, Sud et Grand-Sud.

La 2^{ème} phase de concertation du PLUI, pour gagner en proximité, afin d'éviter de re-questionner des enjeux généraux, et pour travailler autour des spécificités de notre territoire, s'est déroulée à l'échelle de sept secteurs :

- 1) Chartreuse, 2) Branche Nord-Ouest, 3) Branche Nord-Est, 4) Centralité sud, 5) Plateau de Champagnier, 6) Plaine de Reymure, 7) Bassin Vizillois



DES ATELIERS ONT ÉTÉ PROPOSÉS AUX MÉTROPOLITAIN(E)S :

Deux cycles de six ateliers ainsi que des Ateliers supplémentaires pour Grenoble et la centralité-sud ont été organisés. Pour plus de simplicité, chacun de ces cycles traité plus spécifiquement d'une sélection de thématiques :

LA COLLECTION ÉTÉ : DE MAI À JUILLET 2017

Six ateliers se sont déroulés entre mai et juillet 2017. Ces ateliers ont permis d'alimenter la traduction en règle d'urbanisme des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement durable autour de trois questions :

1. Comment limiter la consommation de l'espace tout en accueillant de nouveaux logements ?
2. Comment renforcer les centres de quartiers, de faubourgs et de villages ?
3. Comment mieux valoriser l'environnement, les paysages et la biodiversité dans la métropole ?

- Atelier territorial Nord-Est - secteur Plaine Nord-Est - Mercredi 17 mai 2017 - de 18h30 à 20h30 à Gières dans la salle des fêtes
- Atelier territorial Sud - secteur Plateau de Champagnier - Jeudi 15 juin 2017 - de 18h30 à 20h30 à Brié-et-Angonnes dans la salle du Mail

ESPRIT GÉNÉRAL DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

- Atelier territorial Nord-Ouest - secteur plaine Nord-Ouest - Lundi 19 juin 2017 - de 18h30 à 20h30, à Sassenage - dans la salle Jacques Prévert
- Atelier territorial Nord-Ouest - Balcon de Chartreuse - Mardi 27 juin 2017 - de 18h30 à 20h30, à Quaix-en-Chartreuse dans la salle des fêtes
- Atelier territorial Grand-Sud, secteur Grand-Bassin Vizillois - Mardi 04 Juillet 2017 - de 18h30 à 20h30 à Vaulnaveys-le-Haut dans la salle des fêtes
- Atelier territorial Grand-Sud, secteur Sud-Est, plaine de Reymure - Jeudi 06 Juillet - de 18h30 à 20h30, à Vif dans la salle des fêtes

COLLECTION AUTOMNE : DE SEPTEMBRE À FÉVRIER 2017

Sept ateliers se sont déroulés entre septembre 2017 à février 2018. Ces ateliers ont permis d'alimenter la traduction en règle d'urbanisme des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable autour de cinq questions :

1. Comment préserver nos commerces de proximité ?
 2. Comment rendre nos zones d'activités agréables et attractives ?
 3. Comment favoriser l'usage des modes doux dans nos mobilités de proximité ?
 4. Comment adapter l'offre de stationnement aux différents contextes locaux ?
 5. Les risques naturel et technologique sont là, comment vivre avec ?
- Atelier territorial Nord-Est - secteur Plaine Nord-Est - Mardi 10 octobre 2017 - de 18h30 à 20h30 à Meylan à la Maison de la Musique
 - Atelier territorial Grand-Sud, Secteur Sud-Est, plaine de Reymure - Jeudi 19 octobre 2017 - de 18h30 à 20h30, à Champ-sur Drac dans la salle de l'Espace culturel Navarre
 - Atelier territorial Nord-Ouest - Secteur plaine Nord-Ouest - Jeudi 09 novembre

2017 - de 18h30 à 20h30, au Fontanil-Cornillon - dans la Grande salle de l'espace Claretière

- Atelier territorial Nord-Est - secteur Balcon de Chartreuse - Jeudi 16 novembre 2017 - de 19h00 à 21h, à Sarcenas dans la salle de l'Hermine
- Atelier territorial Grand-Sud, Secteur Grand-Bassin Vizillois - Mardi 21 novembre 2017 - de 18h30 à 20h30 à Vizille dans la salle de la Locomotive
- Atelier territorial spécial Grenoble - Mardi 28 novembre 2017 - de 18h30 à 21h dans les salons Sud-Ouest du Stade des Alpes
- Atelier territorial Sud- secteur Plateau de Champagnier - Mercredi 06 décembre 2017 - de 18h30 à 20h30 à Bresson dans la salle de la Maison des Associations
- Atelier territorial Sud- secteur Centralité Sud - Mardi 13 février 2018 - de 18h30 à 21h à l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine à Grenoble

D'une durée de deux heures (18h30- 20h30), les ateliers territoriaux avaient pour objectif de produire collectivement des contributions pouvant ensuite être déposées sur Carticipe. Après un mot d'accueil de la commune et sur la base d'une présentation de la traduction en règle d'urbanisme des grands enjeux d'aménagement et de développement durables du territoire, les participants étaient invités à travailler par tables, à la production de contributions. Afin de garantir le bon déroulement des échanges, chaque table disposait d'un animateur dédié. Ce dernier avait également la charge de rédiger les contributions, validées par les participants, avant une synthèse de chaque table réalisée par les animateurs. En fin de rencontre, les participants étaient conviés autour d'un pot convivial.

LE CYCLE DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT DE MAI ET JUIN 2018

Dans la continuité des ateliers territoriaux de 2016 et de 2017, la Métropole, en partenariat avec les communes du territoire, a organisé 5 ateliers de présentation du pro-



jet de règlement du PLUI entre mai et juin 2018 :

- Atelier de présentation Nord-Ouest à Seyssins - Mardi 29 mai 2018 à 18h30 dans la Salle Aimé Césaire du Centre culturel Montrigaud
- Atelier de présentation Nord-Est à La Tronche - Mercredi 30 mai 2018 à 18h30 dans la salle de La Pallud
- Atelier de présentation Sud à Échirolles - Mardi 12 juin 2018 à 18h30 dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville
- Atelier de présentation à Grenoble - Mercredi 13 juin 2018 à 19h dans la salle de la plateforme de Verdun
- Atelier de présentation Grand-Sud à Champagnier - Mercredi 27 juin 2018 à 18h30 dans le gymnase des 4 vents

LES BRIGADES DE MESSAGERS

La Métropole a fait le choix de déployer en amont de chaque atelier des « brigades de messagers ». Ces groupes d'étudiants équipés de tablettes connectées sont intervenus sur l'espace public (marchés, brocantes, fêtes de quartiers, etc.) avec pour mission de communiquer sur la démarche générale de concertation et sur la tenue d'un atelier sur le territoire. Ils ont également pu collecter en direct des contributions Carticipe. 21 brigades de messagers ont été organisées entre mai 2017 et février 2018.

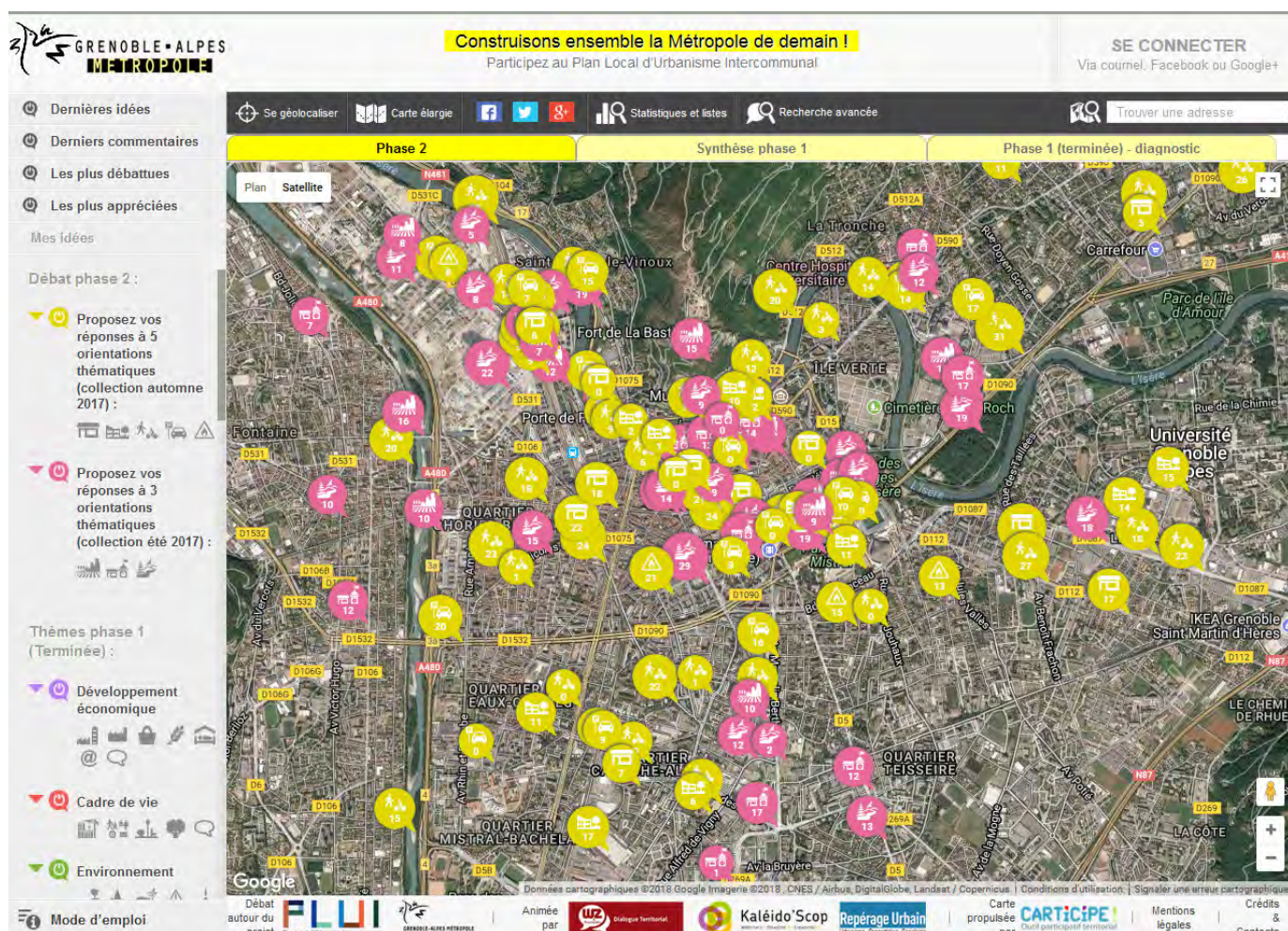
AVIS 2017 – 2018

En avril 2016, Grenoble-Alpes Métropole a engagé une démarche de concertation autour de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Après avoir alimenté l'élaboration des grandes orientations d'aménagement et de développement durables en 2016, la concertation s'est poursuivie en 2017 pour alimenter la traduction en règles d'urbanisme de ces grandes orientations.

Pour ce faire, la Métropole a mobilisé un outil de participation en ligne : CARTICIPE, complété par des dispositifs présentiels.

La seconde phase de concertation s'est tenue entre mai 2017 et juin 2018. Son objectif a été d'informer et de construire un avis citoyen autour de la traduction en règles d'urbanisme des grandes orientations d'aménagement et de développement durables.



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Construisons ensemble la Métropole de demain !
Participez au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

SE CONNECTER
Via courriel, Facebook ou Google+

Se géolocaliser | Carte élargie | f | t | g+ | Statistiques et listes | Recherche avancée | Trouver une adresse

Phase 2 | Synthèse phase 1 | Phase 1 (terminée) - diagnostic

Plan | Satellite

Dernières idées
Derniers commentaires
Les plus débattues
Les plus appréciées
Mes idées

Débat phase 2 :

- Proposez vos réponses à 5 orientations thématiques (collection automne 2017) :
- Proposez vos réponses à 3 orientations thématiques (collection été 2017) :

Thèmes phase 1 (Terminée) :

- Développement économique
- Cadre de vie
- Environnement
- Mode d'emploi

Google | Données cartographiques ©2018 Google, Imagery ©2018, CNES / Airbus, DigitalGlobe, Landest / Copernicus | Conditions d'utilisation | Signaler une erreur cartographique

FLUI | Grenoble Alpes Métropole | Animée par | Kaléido'Scop | Reperage Urbain | Carte propulsée par | CARTICIPE | Mentions légales | Crédits & Contacts



MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

Au cours de ces 13 mois, des dispositifs d'animations ont été déployés sur le territoire et une campagne de communication a été menée pour mobiliser les habitants des 49 communes qui composent le territoire métropolitain.

L'ensemble des contributions collectées sur le territoire a été intégré sur l'outil en ligne Carticipa faisant de ce dispositif la colonne vertébrale de la concertation. Des contributions complémentaires ont également été captées lors des ateliers à travers les comptes rendus qui en ont été faits.

Comment ces contributions ont-elles été traitées ?

- Pour Carticipa : 343 contributions, 221 commentaires et 3915 votes recueillis à travers Carticipa et ont été extraits sous format Excel.
- Pour les ateliers : 90 contributions complémentaires, qui n'avaient pas été versées sur Carticipa, ont été recueillies à travers les comptes rendus des ateliers.

> Au total, ce sont donc 433 contributions qui ont permis l'élaboration de cet avis citoyen.

Ensuite, toutes les contributions porteuses de la même idée ont été rassemblées pour donner lieu à une « proposition ». Par exemple : 119 contributions ont été formulées pour la thématique Développement économique, qui, une fois rassemblées, ont donné lieu à 18 propositions spécifiques.

Toutes ces propositions se sont réparties en 4 grandes thématiques :

- Développement économique
- Mobilité et déplacements
- Habitat et espaces publics
- Environnement paysage et cadre de vie

Pour chaque thématique, ces propositions ont été classées de manière hiérarchique, en fonction du nombre de contributions qui les constitue.

Concernant la prise en compte des votes sur Carticipa : en utilisant conjointement les données issues des ateliers territoriaux (qui n'ont pas fait l'objet de votes) et les données issues de Carticipa (qui ont fait l'objet d'un vote), il n'était pas possible de proposer une analyse quantitative en utilisant cette variable. Pour autant, le nombre de votes sur Carticipa a permis d'identifier les contributions les plus partagées pour éclairer et guider l'analyse.



ANALYSE DES CONTRIBUTIONS PAR TERRITOIRE

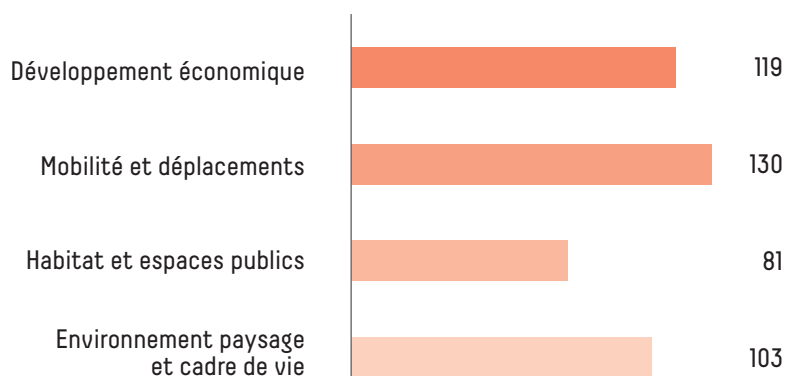
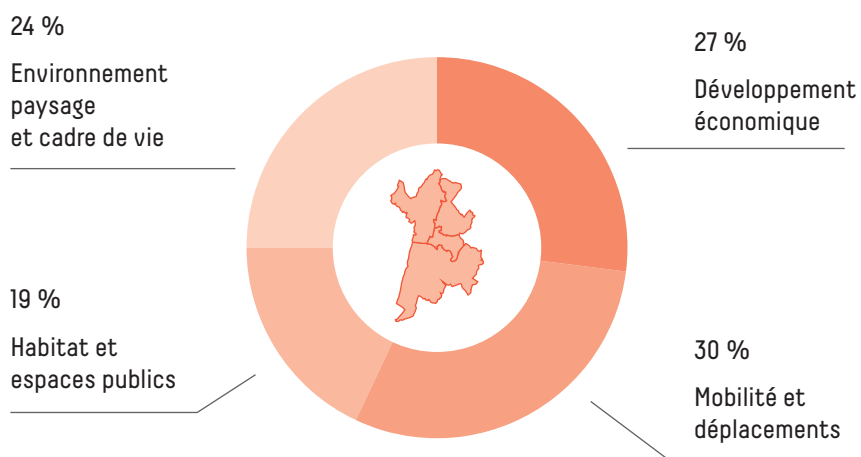


BILAN QUANTITATIF À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE

433 contributions

ont été formulées à l'échelle de la métropole. Elles se répartissent de manière relativement homogène en quatre grandes thématiques

Répartition par thématique :



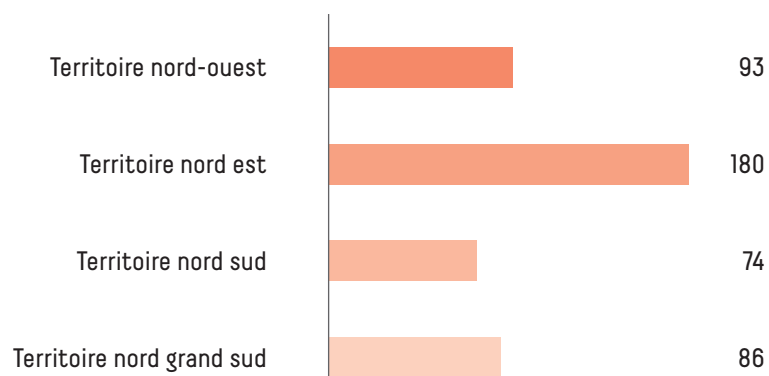
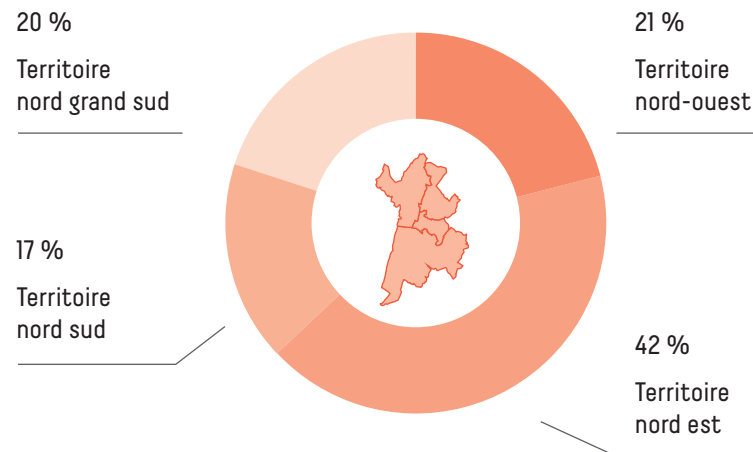
TOTAL : 433

Les territoires métropolitains n'ont pas tous participé dans les mêmes volumes à la production de ces 433 contributions. Ce constat s'explique en partie par le nombre de communes et d'habitants de chaque territoire.

LA MÉTROPOLE



Répartition par territoire :



TOTAL : 433



ANALYSE DES CONTRIBUTIONS PAR TERRITOIRE



1 NORD-OUEST

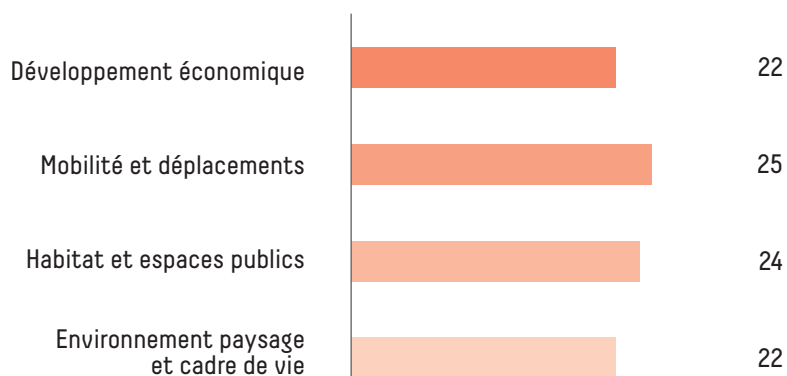
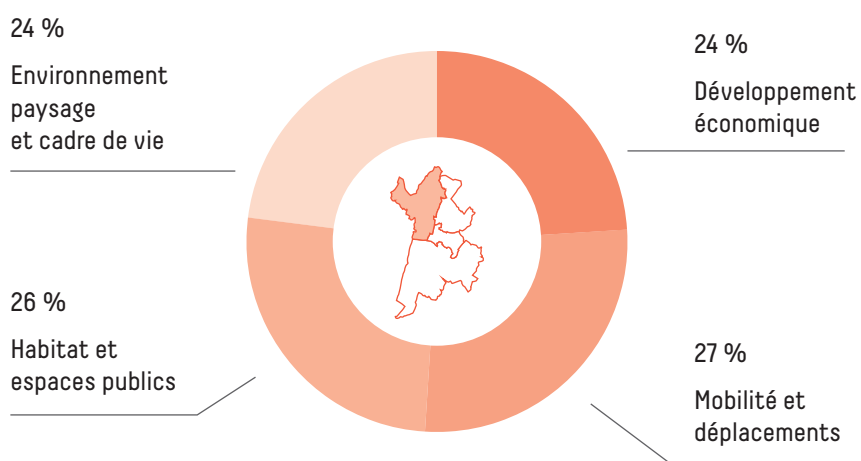
BILAN QUANTITATIF À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES ET DES COMMUNES

TERRITOIRE NORD-OUEST

93 contributions

ont été formulées par le territoire nord-ouest.
Elles représentent **21 %** des contributions totales

Répartition des contributions par thématique :

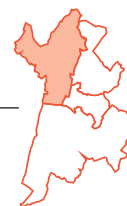


TOTAL : 93

BILAN QUANTITATIF À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES ET DES COMMUNES



NORD-OUEST



Répartition du nombre de contributions par commune au sein du territoire :

Fontaine	6	6%
Fontanil-Cornillon	3	3%
Grenoble territoire Nord-Ouest	50	54%
Noyarey	1	1%
Quaix en Chartreuse	12	13%
Saint-Egrève	8	9%
Saint-Martin-le-Vinoux	5	6%
Sassenage	5	6%
Seyssinet-Pariset	2	2%
TOTAL	93	100%



ANALYSE DES CONTRIBUTIONS PAR TERRITOIRE



2 NORD-EST

BILAN QUANTITATIF

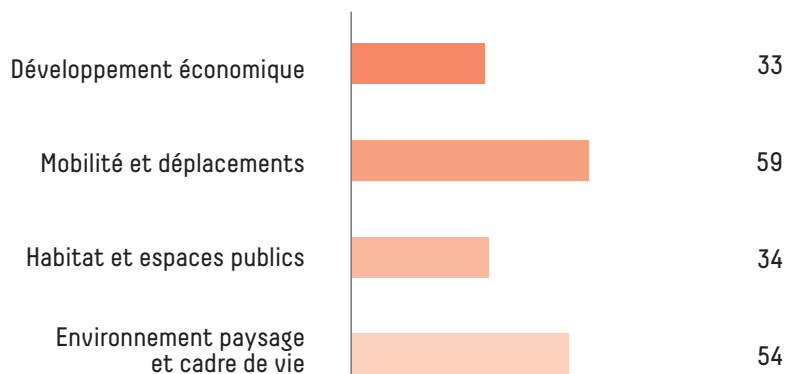
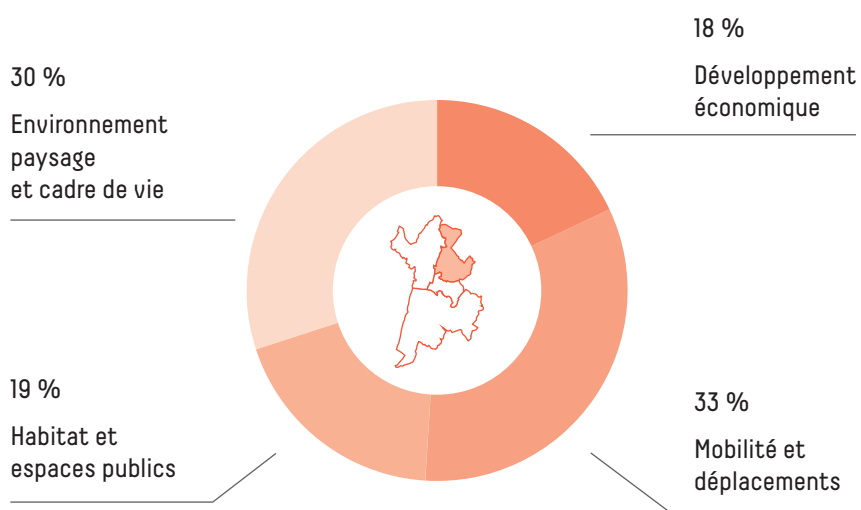
À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES ET DES COMMUNES

TERRITOIRE NORD-EST

180 contributions

ont été formulées par le territoire nord-ouest.
Elles représentent **42 %** des contributions totales

Répartition des contributions par thématique :

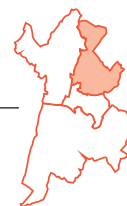


TOTAL : 180

BILAN QUANTITATIF À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES ET DES COMMUNES



NORD-EST



Répartition du nombre de contributions par commune au sein du territoire :

Corenc	40	22%
Gières	5	3%
Grenoble territoire Nord Est	49	27%
La Tronche	10	6%
Le Sappey-en-Chartreuse	14	8%
Meylan	36	20%
Saint-Martin-d'Hères	9	5%
Sarcenas	6	3%
Venon	11	6%
TOTAL	180	100%



ANALYSE DES CONTRIBUTIONS PAR TERRITOIRE



3 SUD

BILAN QUANTITATIF À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES ET DES COMMUNES

TERRITOIRE SUD

74 contributions

ont été formulées par le territoire nord-ouest.
Elles représentent **17 %** des contributions totales

Répartition des contributions par thématique :

20 %

Environnement
paysage
et cadre de vie

15 %

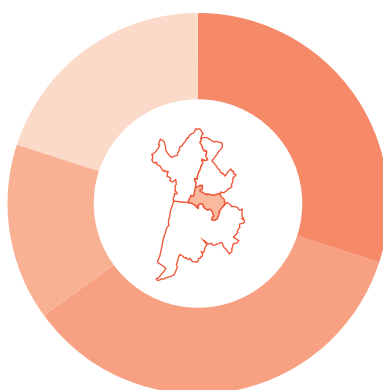
Habitat et
espaces publics

30 %

Développement
économique

35 %

Mobilité et
déplacements



Développement économique

22

Mobilité et déplacements

26

Habitat et espaces publics

11

Environnement paysage
et cadre de vie

15

TOTAL : 74

BILAN QUANTITATIF À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES ET DES COMMUNES



Répartition du nombre de contributions par commune au sein du territoire :

Bresson	6	8%
Brié-et-Angonnes	15	20%
Échirolles	8	11%
Eybens	8	11%
Grenoble territoire Sud	35	47%
Herbeys	2	3%
TOTAL	74	100%





ANALYSE DES CONTRIBUTIONS PAR TERRITOIRE



4 GRAND SUD

BILAN QUANTITATIF

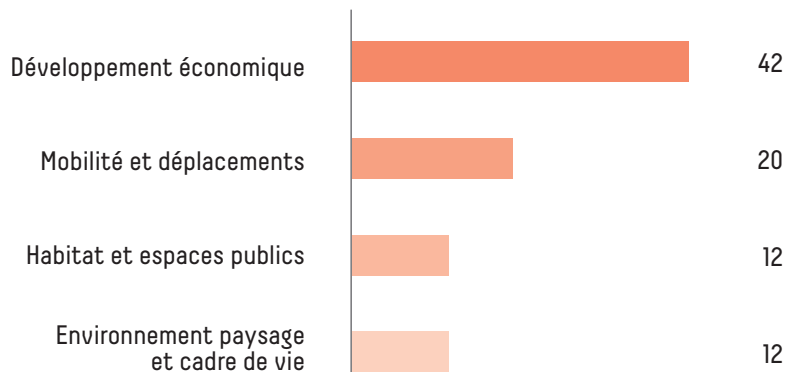
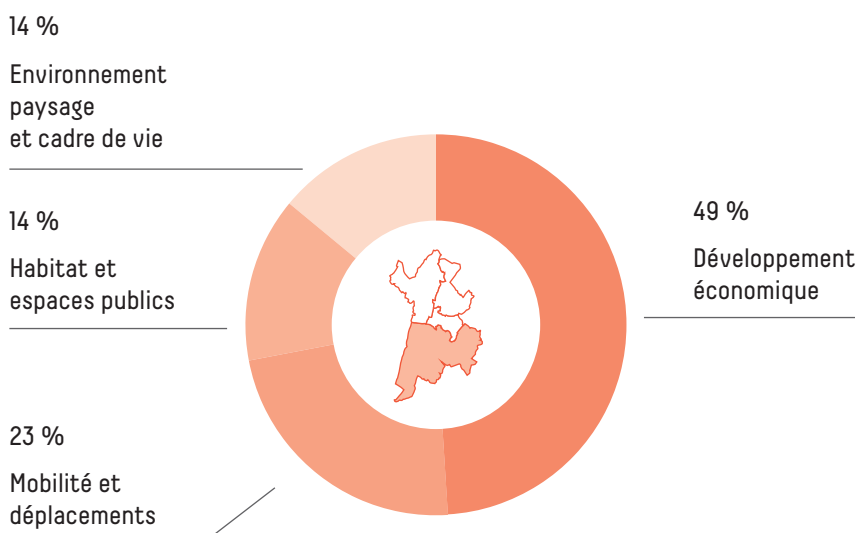
À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES ET DES COMMUNES

TERRITOIRE GRAND SUD

86 contributions

ont été formulées par le territoire Grand Sud.
Elles représentent **20 %** des contributions totales

Répartition des contributions par thématique :



TOTAL : 86

BILAN QUANTITATIF À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES ET DES COMMUNES



GRAND SUD



Répartition du nombre de contributions par commune au sein du territoire :

Brié-et-Angonnes	8	9%
Champ-sur-Drac	6	7%
Champagnier	11	13%
Claix	1	1%
Jarrie	7	8%
Le Gua	1	1%
Le Pont de Claix	3	3%
Notre-Dame-de-Mésage	1	1%
Saint-Georges-de-Commiers	2	2%
Varces-Allières-et-Risset	7	8%
Vaulnaveys-le-Bas	8	9%
Vaulnaveys-le-Haut	6	7%
Vif	8	9%
Vizille	17	20%
TOTAL	86	100%



ANALYSE DES CONTRIBUTIONS PAR THÉMATIQUE



1 MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS

2 ENVIRONNEMENT PAYSAGE ET CADRE DE VIE

3 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

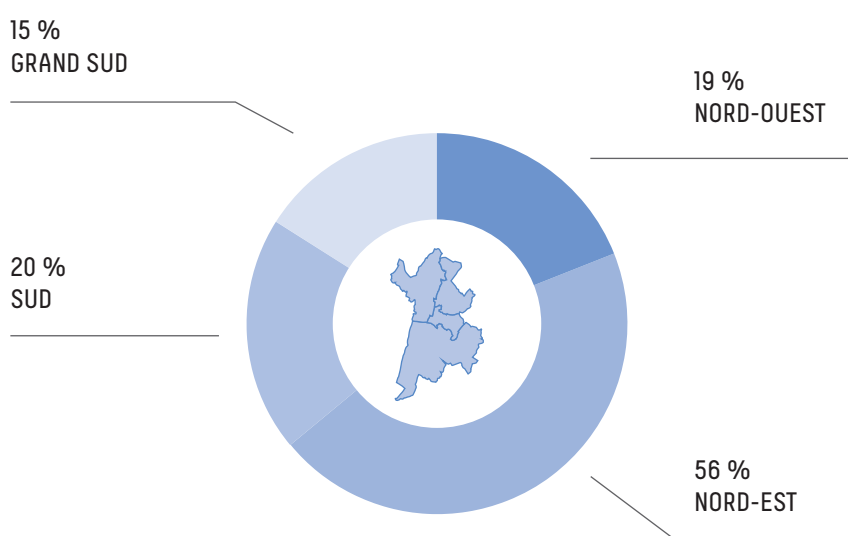
4 HABITAT ET ESPACES PUBLICS



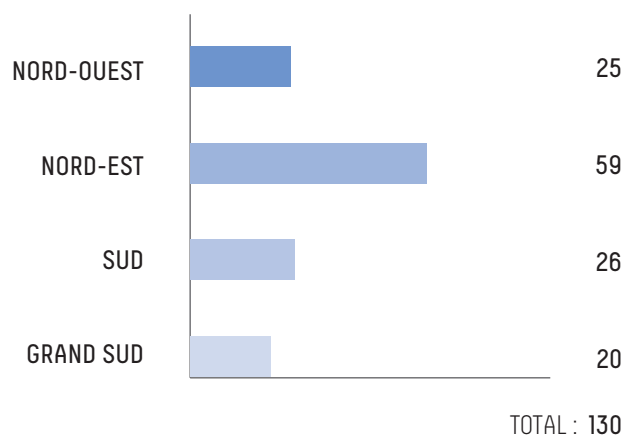
1_MOBILITES ET DEPLACEMENTS :

130 contributions
17 propositions

Répartition des contributions par territoire



Nombre des contributions par territoire





Répartition des contributions et propositions

Contributions et propositions	Contributions	%
Automobile	19	15%
Créer des emplacements réservés au covoiturage et améliorer la qualité de service de ces espaces	11	8%
Penser un réseau de voiries pour mieux franchir la Rocade Sud	5	4%
Garantir et faciliter l'accès en véhicule entre l'agglomération dense et le reste du territoire	3	2%
Stationnement	31	24%
Intervenir sur les règles de stationnement sur voirie	10	8%
Questionner la réglementation du stationnement privé	9	7%
Développer l'offre de parkings relais	5	4%
Mieux organiser l'offre de stationnement dans les bourgs et les villages	4	3%
Mutualiser et partager certains parkings	3	2%
Transport en commun	12	9%
Développer le réseau, renforcer la fréquence	7	5%
Développer l'intermodalité	5	4%
Modes actifs	68	52%
Améliorer le confort des modes actifs sur l'espace public pour limiter l'usage de la voiture individuelle	18	14%
Créer des itinéraires cycles	15	12%
Augmenter l'offre de stationnement cycles	10	8%
Assurer la continuité des itinéraires cycles structurants	9	7%
Renforcer la sécurité des cyclistes	9	7%
Développer les pédibus pour limiter les déplacements scolaires	4	3%
Piétonniser certains espaces publics	3	2%
TOTAL	130	100%



1A - AUTOMOBILE ET STATIONNEMENT

Créer des emplacements réservés au covoiturage et améliorer la qualité de service de ces espaces

Il s'agit en premier lieu, pour accompagner et amplifier ce mode de déplacement, de créer des emplacements de stationnements spécifiques et dédiés (arrêt de co-voiturage) pour permettre aux personnes de se retrouver, avec une signalétique forte et visible.

Cette demande porte sur l'ensemble du territoire métropolitain, mais de manière



Penser un réseau de voiries pour mieux franchir la Rocade Sud

La Rocade Sud constitue un obstacle majeur, une coupure difficilement franchissable en voiture. Le nombre restreint de points de traversée engendre un engorgement du trafic sur les territoires limitrophes. La demande vise à créer des passages supplémentaires. Également, dans ces mêmes secteurs, il s'agit de mieux travailler sur le maillage des voiries de certaines zones d'activités, pour leur permettre de jouer un rôle dans le franchissement de cette coupure urbaine.

11 contributions

Territoires urbains denses	25 %
Territoires intermédiaires	50 %
Territoires de plateaux et montagne	25 %

plus forte encore sur les territoires qui se situent en dehors des espaces urbains denses : la pratique du covoiturage répond à un besoin de mobilité que les transports en commun ne peuvent pas forcément assurer seuls.

De manière quasi systématique, une demande forte existe sur le niveau de confort et de qualité de services dont doivent bénéficier ces arrêts : espaces d'attentes avec assises et abri, accès à des prises électriques pour recharger les téléphones, pourquoi pas alimentées par

panneaux photovoltaïques ?

Le principe de voies de circulation réservées au co-voiturage, en particulier sur les axes routiers majeurs et structurants de l'agglomération, est également demandé.

Enfin, il convient de poursuivre les expériences basées sur la matérialisation de points d'auto stop référencés et officiels, en particulier pour les territoires intermédiaires, de plateaux et de montagne.

5 contributions

Territoires urbains denses	60 %
Territoires intermédiaires	40 %
Territoires de plateaux et montagne	0 %

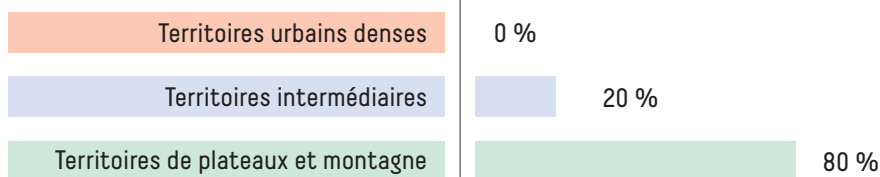


Garantir et faciliter l'accès en véhicule entre l'agglomération dense et le reste du territoire

Un constat est établi : les transports en commun ou le développement de mobilités alternatives, comme le co-voiturage, ne peuvent répondre seuls aux besoins de mobilité des territoires de plateaux ou de montagne, ainsi qu'à la polarité vizillaise. Rejoindre la partie dense de l'agglomération en véhicule reste un besoin majeur pour ces territoires, aussi bien dans les déplacements individuels que professionnels. Tout en s'accordant sur l'existence de contraintes physiques et morphologiques parfois indépassables, il est demandé, au travers du PLUi, de veiller à ce qu'une attention forte soit portée à ces liaisons, essentielles à la vitalité et au dynamisme de ces territoires.

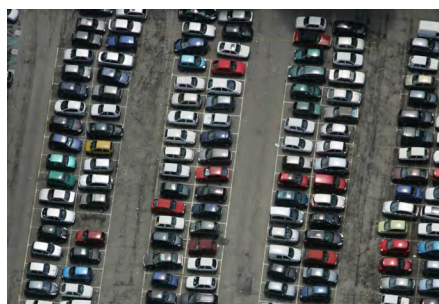


3 contributions

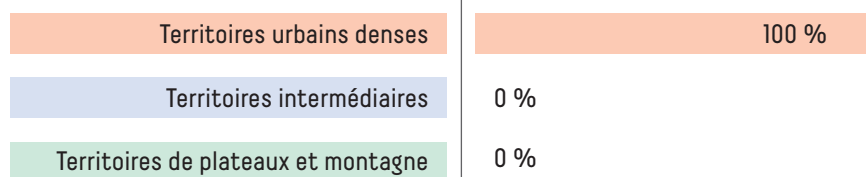


Intervenir sur les règles de stationnement sur voirie

La proposition vise d'abord à mieux organiser et réglementer certaines zones de stationnement gratuit sur voirie qui se situent à proximité de zones payantes ou sur des points stratégiques en terme



10 contributions

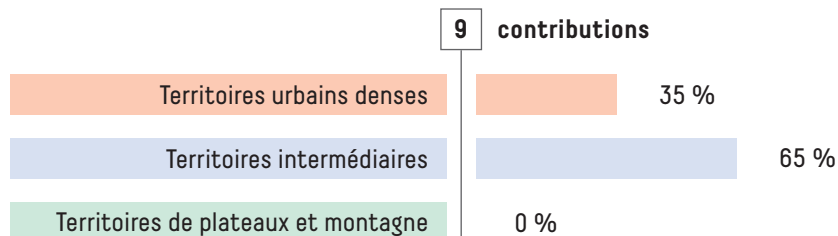


de stationnement (nœuds d'intermodalité, zones d'emplois et d'activités). Il s'agit d'éviter que leurs places de stationnement ne soient saturées par une utilisation de longue durée sur une journée car elles ne peuvent alors plus être utilisées par les riverains ou les clients des commerces. Il faut éviter qu'elles ne servent de parking relais "sauvages". Le souhait, pour ces espaces

spécifiques, est de garantir un taux de rotation élevé tout en maintenant leur gratuité, en délivrant un disque gratuit limitant la durée de stationnement. Il est aussi demandé que le PLUi puisse réserver des espaces pour mieux gérer le stationnement des cars, en particulier aux abords de la gare routière de Grenoble ou de certains grands équipements structurants (Musée de Grenoble).

Questionner la réglementation du stationnement privé

La réglementation concernant le stationnement dans les constructions neuves demande à être affinée, en particulier par la limitation du nombre de box privatifs dont les usages sont parfois détournés (transformation en espace de stockage et report du stationnement sur la voirie), également en rendant impossible la séparation (pour la vente ou la location) entre l'espace de stationnement et le logement. Une réflexion doit aussi être menée sur

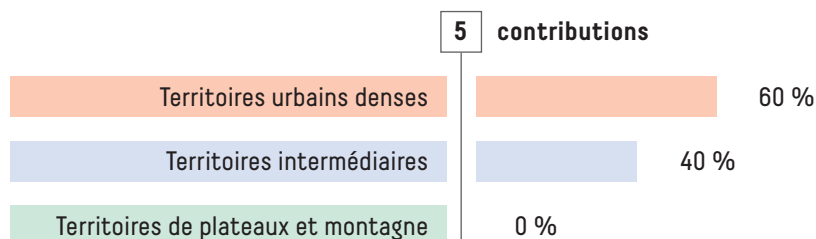


la possibilité de rendre obligatoire la création de stationnement sur la parcelle dans la cadre de constructions neuves individuelles.

Développer l'offre de parking relais

Il s'agit d'abord de développer les parkings relais situés sur les points d'entrée de l'agglomération dense, notamment par un agrandissement de parkings relais existants sur les secteurs de La Tronche ou de Brié Angonnes.

Il s'agit aussi de multiplier ce type d'infrastructures, à une échelle plus réduite et avec un maillage fin, en visant un double objectif : limiter les flux de départ



(depuis les territoires intermédiaires, de plateaux et de montagnes), accueillir les flux d'arrivée (sur les portes d'entrée du territoire dense de la Métropole). Ces parkings relais doivent viser une amélioration de leur qualité de services, notamment en s'appuyant sur ces actions liées à l'économie circulaire. Ces parkings relais pourraient aussi être utilisés de manière exceptionnelle pour des événements (animations, manifestations, vide grenier).



Mieux organiser l'offre de stationnement dans les bourgs et les villages

Le PLUi doit permettre de repenser l'organisation du stationnement dans les petits bourgs et villages, notamment en Chartreuse et sur le plateau de Champagnier : la proposition vise à mieux répartir le stationnement, par la multiplication de petites poches de parking, plutôt que de privilégier la création ou le maintien de grandes infrastructures, consommatrices d'espaces, nuisibles à la qualité du cadre de vie et parfois trop éloignées des logements et points d'attractivité de ces centres bourgs et villages.

Pour autant, cette logique ne doit pas être systématique : un besoin de stationnement en nombre est nécessaire à proximité immédiate de certaines activités de loisir (station de ski, points de départ de randonnées, espaces naturels). Ces parkings sont essentiels à leurs fréquentations, permettant aussi de ne pas saturer le stationnement nécessaire aux habitants lors des journées de forte affluence (week-end).



4 contributions

Territoires urbains denses	0 %
Territoires intermédiaires	0 %
Territoires de plateaux et montagne	100 %

Mutualiser et partager certains parkings

Certains parkings pourraient être ouverts et mutualisés à différents usagers, au regard de leurs modes de fonctionnement et de leurs temporalités d'utilisation (entre la journée et la nuit,



entre différents jours de la semaine). Ils pourraient, par exemple, être partagés entre bureaux et logements. Les grands parkings de certains équipements pourraient également être partagés, comme ceux d'Alpexpo et du Summum, en les ouvrant aux personnes qui travaillent sur le secteur lorsque qu'aucun événement ne se déroule dans ces équipements.

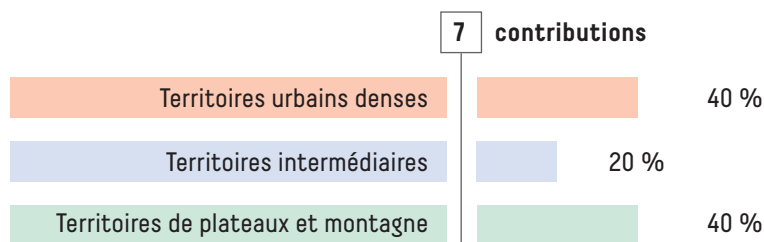
3 contributions

Territoires urbains denses	100 %
Territoires intermédiaires	0 %
Territoires de plateaux et montagne	0 %

2A - TRANSPORT EN COMMUN

Développer le réseau, renforcer la fréquence

Le PLUi doit permettre de réserver des espaces pour accueillir des infrastructures de transport en commun, en premier lieu des voies de circulation dédiées, essentiellement dans les territoires denses de l'agglomération. Il



s'agit de limiter l'impact des bouchons sur le fonctionnement du réseau de bus. Également, à l'échelle de l'ensemble de la Métropole, le gabarit et les aménagements de certaines voiries (largeur, terre plein central, rond point) sont à repenser pour permettre des prolongements de lignes

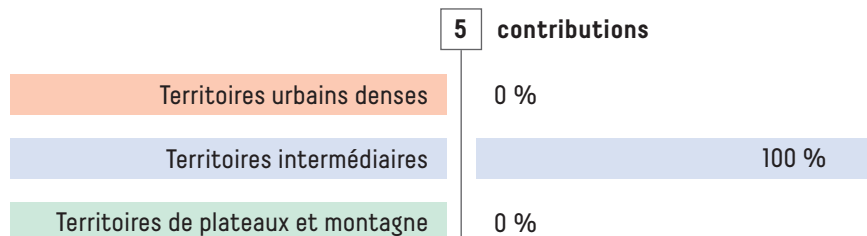
Les territoires de montagne (Chartreuse

et Romanche) sont en attente d'une plus forte fréquence de bus, l'idée d'un train-tram vers Vizille, passant par Jarrie est avancée.

Développer l'intermodalité

Le PLUi doit permettre de renforcer l'intermodalité, en premier lieu sur le report modal entre véhicules individuels et transports collectifs. A ce titre, les parkings relais sont identifiés comme le levier principal à activer, et au delà de ces infrastructures spécifiques, la capacité à rejoindre et stationner à proximité des gares et noeuds d'intermodalité.

Cette demande, d'accès facilité et capacité de stationnement, est également formulée pour les cycles : l'intermodalité se développera s'il est possible de rejoindre facilement les arrêts de bus, de tram



et les gares de l'agglomération, d'y garer son vélo dans de bonnes conditions.

Enfin, le transport des vélos au sein des transports en commun est identifié

comme un facteur facilitant l'utilisation combinée de plusieurs modes de déplacement.

3A - MODES ACTIFS

Améliorer le confort des modes actifs

La proposition vise à améliorer le confort des espaces publics pour encourager les modes actifs de déplacement. Il s'agit, par effet induit, de réduire l'usage de la voiture et les besoins en stationnements.

Dans les espaces urbains intermédiaires, le PLUi doit permettre de libérer de l'espace, en particulier dans les rues étroites des centres-bourgs ou des tissus anciens, par exemple en privilégiant un trottoir plus large sur un côté de la rue, en imposant un retrait aux constructions neuves pour aménager des pistes cyclables et des espaces de qualité pour les piétons.

Le PLUi doit aussi permettre les réservations foncières nécessaires à la création ou au maintien de cheminements dédiés aux modes actifs, s'inscrivant dans un réseau à une échelle large : entre les ter-

18 contributions		
Territoires urbains denses		45 %
Territoires intermédiaires		55 %
Territoires de plateaux et montagne		0 %

ritoires de plaines et de coteaux, entre les quartiers de l'agglomération dense, vers les équipements structurants, les polarités commerciales de toutes tailles, le réseau de transports en commun (tram, bus, train). Sur l'ensemble de l'agglomération, il faut structurer un réseau de cheminements cohérents et lisibles, dédiés aux modes actifs.

Il s'agit également de mieux sécuriser certains grands carrefours urbains, de traiter et aménager certains grands axes pour permettre leur traversée, améliorer la qualité des espaces publics de certains villages et bourgs, pour redonner

une vraie place aux modes actifs de déplacement. Partout, la réduction de la vitesse de circulation est identifiée comme un enjeu fort.

Cette amélioration de qualité des espaces publics passe aussi par un renforcement de la végétation, aussi bien sur les grands axes et carrefours routiers, que dans les petites rues et ruelles pour donner envie de les emprunter à pied ou en vélo.



Créer des itinéraires cycles

Il est demandé que le PLUi puisse permettre la réservation d'emprises pour la création d'infrastructures cyclables. Ces infrastructures sont d'abord demandées pour poursuivre le maillage des parcours cyclables existants à l'échelle de l'agglomération, en lien direct avec les déplacements quotidiens domicile-travail.

Cette demande vise en premier lieu les espaces le long des trois cours d'eaux majeurs (l'Isère, le Drac et la Romanche). Les difficultés liées à leur franchissement doivent être dépassées, par la



Territoires urbains denses	35 %
Territoires intermédiaires	30 %
Territoires de plateaux et montagne	30 %

création de passerelles ou l'aménagement de ponts existants.

Cette demande de création de liaisons cyclables concerne également les liaisons entre les territoire de plateaux, en particulier le plateau de Champagnier et la partie dense de l'agglomération (Eybens), ainsi que l'accès au centre historique de l'agglomération, pour des usagers différents (familles, enfants et adolescents, personnes âgées) qui attendent des infrastructures avec un niveau de sécurité important vis à vis du flux véhicules.

Il s'agit aussi de permettre de faciliter

15 contributions

l'accès à certaines gares, particulièrement dans le sud de l'agglomération (Champ sur Drac).

Enfin, des points remarquables du patrimoine ou certains espaces naturels, doivent être accessibles en vélo dans de bonnes conditions, en particulier pour les familles.

Enfin, il est demandé que le PLUi puisse permettre la création d'infrastructures dédiées exclusivement aux modes actifs (sécurisés et séparés des flux véhicules) pour créer un réseau de cheminements entre les centres bourgs et villages d'un même territoire.

Augmenter l'offre de stationnement cycle

La proposition vise à aménager de grands parkings pour les vélos, à proximité de certaines zones d'activité et grands équipements culturels, événementiels, scolaires ou médicaux. Ces parkings à vélos doivent pouvoir être accessibles



Territoires urbains denses	50 %
Territoires intermédiaires	50 %
Territoires de plateaux et montagne	0 %

aux utilisateurs de ces équipements, qu'ils y travaillent ou qu'ils en soient usagers. Ces infrastructures doivent avoir un niveau de qualité important (le parking vélo en silo de la gare de Grenoble ou le principe des boxes de consigne vélos sont des exemples à reproduire). Une offre de services (stations de gonflage, nettoyage) peut aussi se développer

pour rendre ces parkings vélos attractifs. La création de stationnements adaptés et en nombre suffisant pour les cycles dans les constructions neuves (logement ou activité) est également une demande formulée.

10 contributions



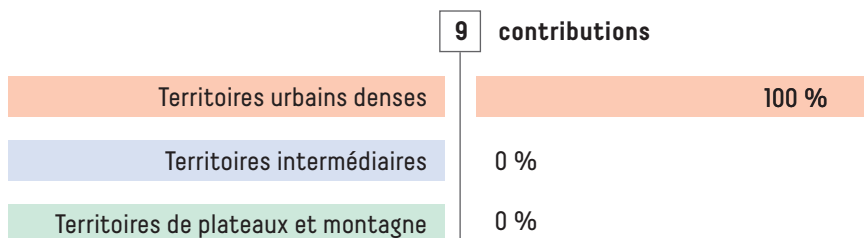
Assurer la continuité des itinéraires cycles structurants

Les participants constatent qu'un certain nombre d'itinéraires cyclables, identifiés comme hypers structurants à l'échelle de l'agglomération, souffre de discontinuité et s'arrête parfois de manière brutale pour un grand nombre d'entre eux (notamment les axes Chrono-vélos). La bonne qualité des infrastructures existantes, ainsi que la pertinence des itinéraires proposés, rendent ces ruptures encore plus visibles. La demande vise à permettre au PLUi de réserver des emplacements permettant de poursuivre et/ou raccorder entre



Renforcer la sécurité des cyclistes

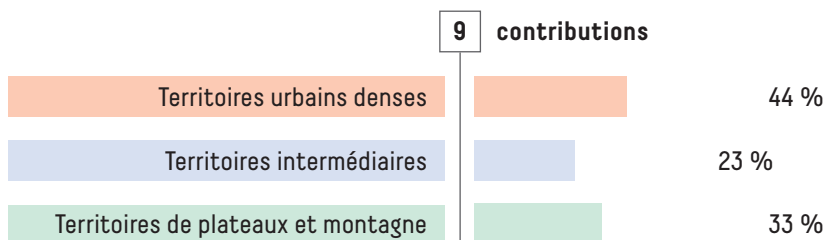
Le PLUi doit permettre la création d'aménagements renforçant la sécurité des cyclistes, en particulier vis à vis des véhicules. Cette demande concerne d'abord les territoires intermédiaires, de plateaux et de montagne, en particulier le plateau de Champagnier et la centralité viziloise. Dans ces territoires, les infrastructures existantes sont largement insuffisantes pour garantir la sécurité des cycles, alors qu'il est constaté une augmentation du nombre de cyclistes sur ces axes. Les grandes lignes droites ou les descentes sont dangereuses, ainsi que certains ronds points. La vitesse des véhicules est élevée :



eux les aménagements existants. Une attention particulière est formulée sur la question des franchissements de barrières physiques importantes, autoroutes urbaines, cours d'eaux majeurs (Le Drac et l'Isère), ainsi que sur les liaisons avec des espaces d'activité importants, par exemple le campus de Saint Martin d'Hères.

Des problématiques identiques sont identifiées pour certains grands axes supports de déplacements cycles au sein des territoires denses de l'agglomération : avenue Gabriel Péri, cours Saint André, avenue Jean Perrot, boulevard

Jean Pain. Ces améliorations attendues sont identifiées comme un levier pour favoriser l'usage du cycle, et à terme, réduire la part de voitures dans les déplacements intra agglomération.



il faut penser une mise à distance avec les cycles.

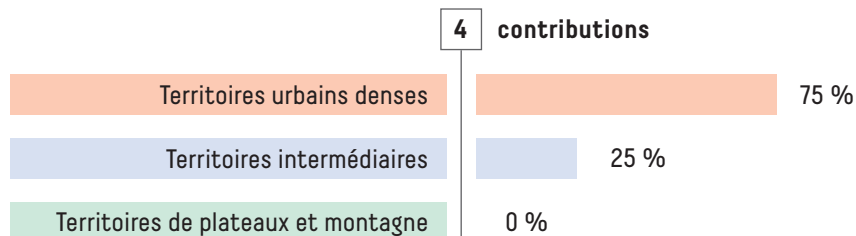
Dans les zones denses de l'agglomération, il s'agit de travailler à une meilleure inscription des pistes cyclables dans certaines rues, parfois en repensant le plan de déplacement de certains quartiers, pour limiter la place de la voiture et garantir un meilleur confort, donc une

meilleure sécurité, des cyclistes.

Développer les pédibus pour limiter les déplacements scolaires

Partant du constat que les déplacements pour déposer ou récupérer les enfants devant les établissements scolaires sont réalisés en voiture, sur des trajets courts, de manière quotidienne et aux heures de fort trafic, il est proposé la mise en place de pédibus.

Ce mode de déplacement nécessite des infrastructures légères sur le territoire pour matérialiser les points de passages et de rencontre (création d'arrêts pédibus), adaptables en

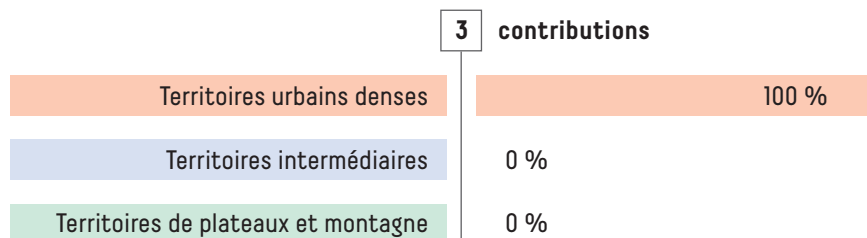


fonction de l'évolution des usages liés à cette pratique.

Piétonniser certains espaces publics

Cette proposition concerne d'abord le centre ancien et historique de l'agglomération. Elle vise à améliorer la qualité de déplacement des piétons et cycles, leur confort sur l'espace public, dans des quartiers à forte valeur patrimoniale, pour renforcer leur attractivité, notamment touristique.

Cette piétonnisation est aussi demandée pour limiter les conflits d'usages avec les véhicules motorisés et améliorer la sécurité des piétons en ville. Au delà



d'un objectif d'amélioration du cadre de vie, cela permettrait une plus grande autonomie des enfants et des personnes âgées et de limiter, par là même, l'utilisa-

tion de la voiture sur de courts déplacements urbains.

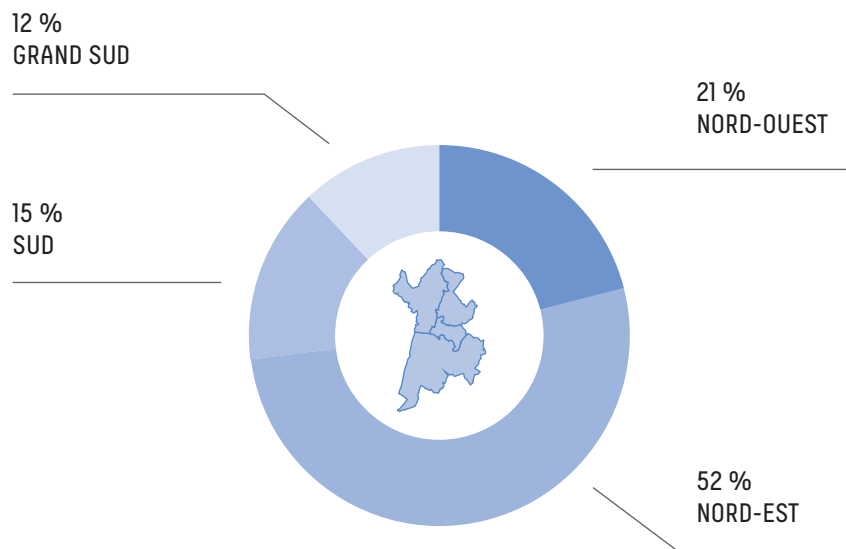


2 ENVIRONNEMENT PAYSAGE ET CADRE DE VIE

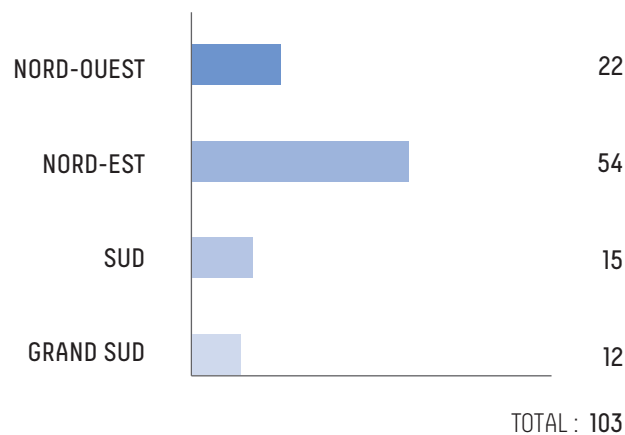


103 contributions
17 propositions

Répartition des contributions par territoire



Nombre des contributions par territoire





SUR LA MÉTROPOLE



Répartition des contributions et propositions

Contributions et propositions	Contributions	%
 Paysage	54	52%
Préserver les vues sur le paysage	14	14%
Préserver le paysage bâti, architectural et patrimonial	11	11%
Considérer l'eau comme un élément paysager majeur	8	8%
Préserver les paysages ruraux	8	8%
Faciliter le rapport aux paysages lors des déplacements à pied ou en vélo	4	4%
Limitier l'impact de la pollution lumineuse sur le paysage nocturne	3	3%
Organiser des transitions douces entre les paysages	3	3%
Viser une meilleure qualité paysagère pour certains territoires urbains	3	3%
 Biodiversité et énergie	23	22%
Encourager la présence du végétal sous toutes ses formes pour développer la biodiversité	12	12%
Protéger ou réaliser des corridors écologiques	6	6%
Accueillir la faune pour favoriser la biodiversité	3	3%
Favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques	2	2%
 Risque et résilience	26	25%
Favoriser la perméabilité des sols pour lutter contre le risque d'inondation	10	10%
Considérer les torrents comme un facteur important de risque	6	6%
Réduire le risque sanitaire	5	5%
Informier sur les risques technologiques, faciliter l'évacuation des populations	3	3%
Se protéger des chutes de blocs et glissements de terrain	2	2%
TOTAL	103	100%

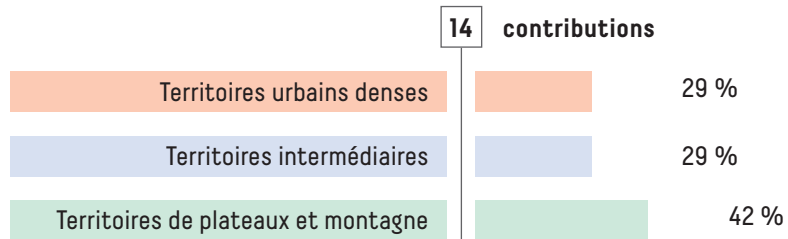
2A - PAYSAGE

Préserver les vues sur le paysage

Pour les participants, le rapport au paysage passe indéniablement par la vue, par la capacité à voir le paysage, notamment le paysage lointain, le grand paysage. Voir les massifs de la Chartreuse, de Belledonne, du Vercors, voir les perspectives de la vallée du Grésivaudan, celle de la cluse de Voreppe, l'ensemble du plateau de Champagnier constituent une attente importante. La vision de la ville dense depuis les territoires situés plus en altitude est également un élément paysager important, parfois oublié.

Cet enjeu de la vue sur le paysage concerne aussi le paysage de la proximité. Masquer une voie ferrée, maintenir une venelle végétalisée, garantir la vue sur un étang depuis la route sont également des attentes fortes.

Le PLUi doit, dans sa capacité à réglementer les constructions, veiller à ce



que ces vues soient maintenues ou rendues possibles. Il doit limiter les effets d'écran, depuis les espaces publics, depuis les bâtiments, notamment de logements.

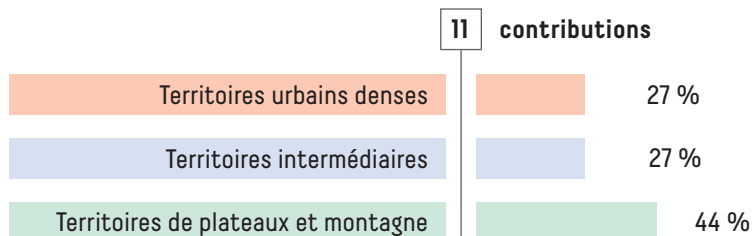
Des solutions sont pointées par les participants pour répondre à cet enjeu. En premier lieu, il convient de travailler en amont pour identifier les éléments constitutifs du paysage. Ensuite, dans les territoires denses, le PLUi doit par exemple permettre de jouer sur les hauteurs et les espaces entre bâtiments pour offrir des percées visuelles, faciliter les vues

sur les cœurs d'îlots végétalisés. Pour les territoires de plateaux et de montagne, il doit favoriser les constructions dans la pente afin de dégager les vues, limiter la hauteur des clôtures.



✧ Préserver le paysage bâti, architectural et patrimonial

Les territoires de la Métropole offrent une diversité importante de formes bâties, de spécificités architecturales qui est constitutive du paysage, particulièrement importante dans les territoires



de montagne et de plateaux. Cette diversité est une richesse qu'il convient de protéger et valoriser.

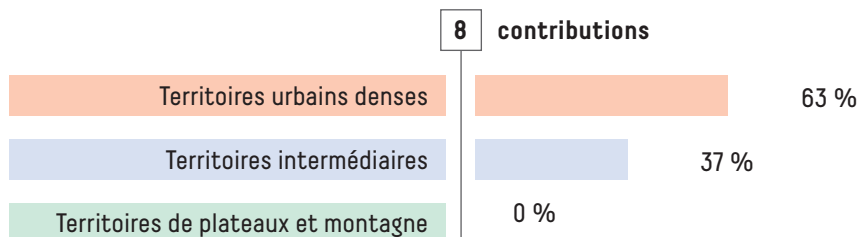
Dans ces territoires, le PLUi doit pousser à ce que les nouvelles constructions tiennent pleinement compte de ces caractéristiques locales qui existent parfois à travers des détails, des petits éléments patrimoniaux, de matériaux, qui existent également dans la manière d'organiser l'implantation des bâtiments sur le territoire.

Dans les territoires denses, ce patrimoine est constitué par des bâtiments particulièrement remarquables qu'il faut protéger, entretenir, valoriser. Les participants citent par exemple La Casamaure, certains bâtiments militaires, d'anciennes écoles... Des vestiges historiques, comme les anciens remparts, sont aussi des éléments paysagers importants que le PLUi doit protéger.

✧ Considérer l'eau comme un élément paysager majeur

Les cours d'eaux et rivières présentes sur le territoire métropolitain sont constitutifs d'un paysage spécifique mais qui reste, pour les participants, peu accessible, peu visible, peu valorisé.

Au sein des territoires denses, il faut que le PLUi puisse permettre de retrouver une relation plus directe avec les cours



d'eau et les participants citent des exemples précis. L'Isère pourrait par exemple être mise en scène de manière plus franche dans le centre de Grenoble, pourquoi pas en supprimant la voie sur berge, pour constituer un lien avec des espaces plus naturels en amont ou aval. Le Verderet, comme d'autres ruisseaux actuellement busés, pourrait être rou-

vert et constituer un élément paysager urbain fort. Les berges du Drac pourraient être mieux aménagées pour les piétons et les cyclistes, en particulier sur le sud de la métropole. Cette attente est également formulée pour la digue Marceline : le canal est trop peu visible, pas assez mis en valeur.

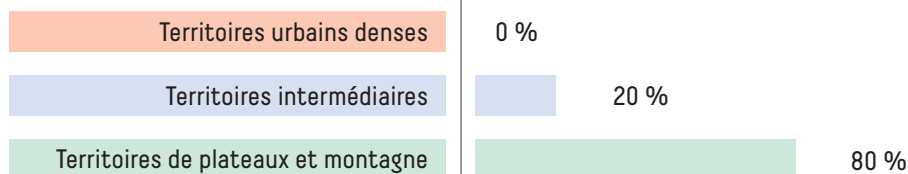


✈️ Préserver les paysages ruraux

Certains territoires ruraux présentent des spécificités paysagères fortes que le PLUi doit protéger, par exemple les pelouses sèches présentes en Chartreuse



8 contributions



ou certains paysages de bocage. Il faut également lutter contre la progression des forêts qui ferment les paysages.

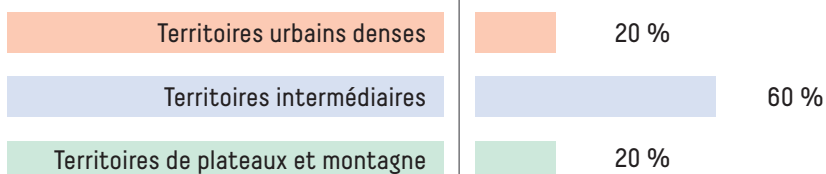
Le PLUi doit également veiller à organiser les nouvelles constructions, notamment

agricoles, sur ces territoires ruraux : elles peuvent rapidement bouleverser le paysage en s'implantant sur des crêtes ou sur des points hauts.

✈️ Faciliter le rapport aux paysages lors des déplacements à pied ou en vélo.

Les déplacements à pied ou en vélo permettent un rapport fort au paysage, ils offrent la meilleure relation avec l'environnement qui nous entoure, qu'il soit proche ou lointain. Ils laissent le loisir de la contemplation, de l'observation. Se déplacer c'est aussi vivre en permanence un changement de point

4 contributions



de vue, sentir l'évolution du paysage. Le PLUi doit veiller, en particulier dans les territoires intermédiaires, à ce que les cheminements dédiés aux modes

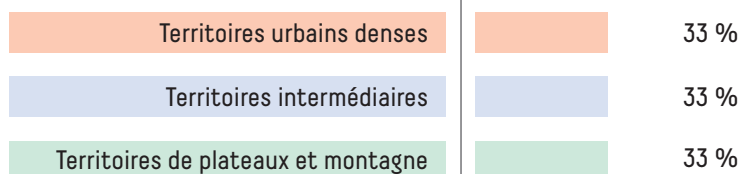
actifs favorisent ce rapport au paysage, qu'ils passent par des points de vues remarquables.

✈️ Limiter l'impact de la pollution lumineuse sur le paysage nocturne

Le paysage nocturne est trop souvent perturbé par la pollution lumineuse. Au



3 contributions



cœur des territoires denses, le PLUi doit veiller à limiter l'éclairage, par exemple avec des systèmes de détection de mouvement, avec des installations dont les lumières sont plus douces.

Il doit également permettre de limiter la pollution lumineuse que génèrent les territoires denses pour les habitants situés plus en altitude, sur les coteaux ou les territoires de montagne.

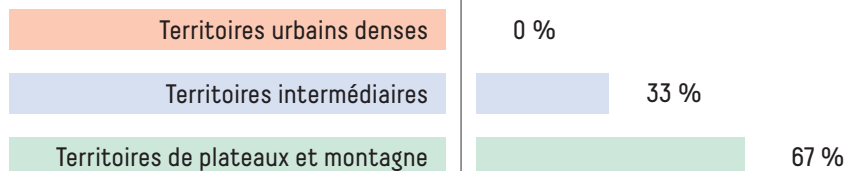
• Organiser des transitions douces entre les paysages

Les participants souhaitent que le PLUi puisse organiser, favoriser des transitions douces entre les paysages, notamment entre les paysages urbains, de coteaux et ruraux. Il convient de ne pas produire, par les aménagements à venir, de rupture brutale, de limite trop perceptible.

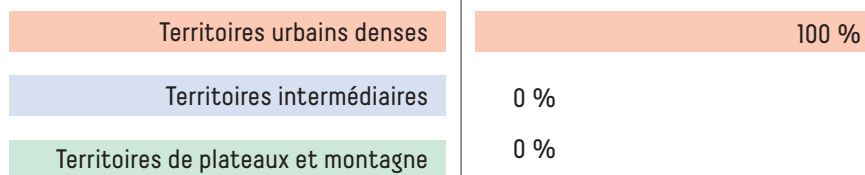
• Considérer l'eau comme un élément paysager majeur

Au croisement des enjeux d'aménagement des espaces publics, des formes bâties et architecturales, de la présence du végétal, les participants identifient des espaces urbains dont la qualité paysagère est dégradée. Le PLUi doit permettre, par des règles précises et articulées sur l'ensemble de ces volets, de retrouver cette qualité, par exemple pour l'avenue Gabriel Péri ou l'avenue Jean Perrot.

3 contributions



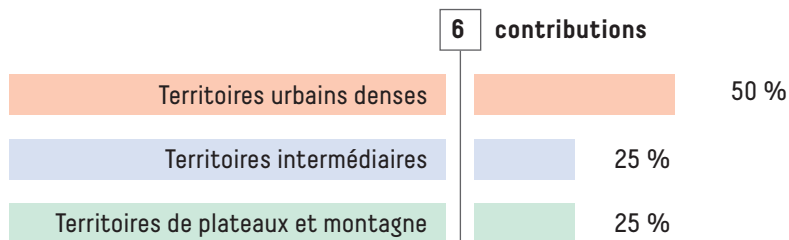
3 contributions



2B - BIODIVERSITÉ ET ÉNERGIE

✈ Encourager la présence du végétal sous toutes ses formes pour développer la biodiversité

Pour les territoires intermédiaires, de plateaux et de montagne, cette présence du végétal, déjà importante doit être maintenue et protégée.

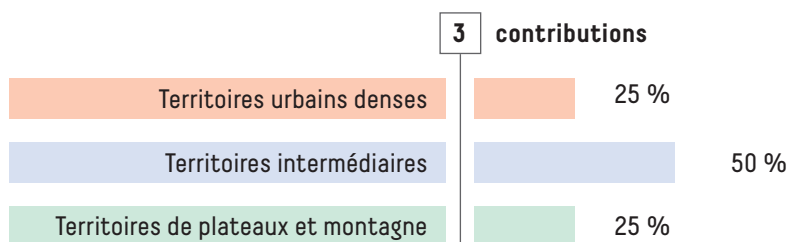


Elle doit être renforcée dans les territoires urbains. Les participants partagent le constat que la biodiversité de ces territoires est intrinsèquement liée à une forte présence de la végétation. A ce titre le PLUi doit garantir sa présence, sous des formes multiples et diverses : présence de haies, bosquets,

arbres, prairies, parc et jardins. Il convient aussi de veiller à la continuité de ces éléments végétaux, par exemple en favorisant la porosité des limites entre propriétés. Le développement des projets et démarches d'agriculture urbaine participe aussi à la biodiversité.

✈ Protéger ou réaliser des corridors écologiques

A l'échelle de la métropole, le PLUi doit veiller à mettre en relation les espaces naturels par la création de corridors écologiques, en s'appuyant sur des trames vertes et bleues réelles et de



qualité. Ces corridors doivent être continus pour permettre, entre autre, à la faune de se déplacer. Le franchissement de certains axes routiers majeurs est identifié comme un problème. Le PLUi doit aussi considérer que certains espaces habités et occupés par l'homme participent à ces dynamiques. A ce

titre la division parcellaire pour la construction de nouveaux bâtiments dans les territoires intermédiaires doit faire l'objet d'une attention fine.

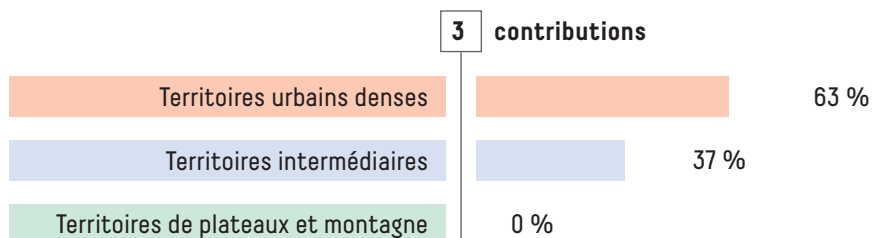
Accueillir la faune pour favoriser la biodiversité

Le PLUi doit favoriser des constructions capables d'accueillir la faune, en particulier les oiseaux, qui jouent un rôle majeur dans l'équilibre de l'écosystème et dans la biodiversité.

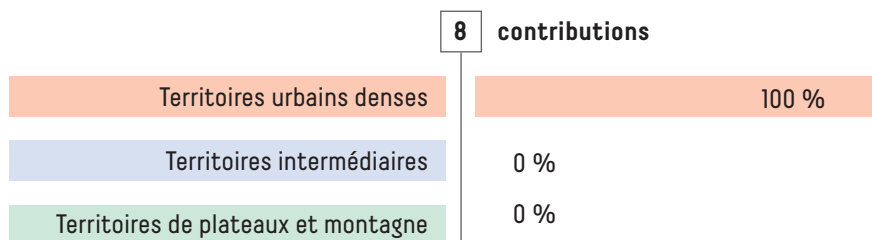


Favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques

Les règles du PLUi doivent favoriser l'utilisation des toitures pour l'installation de panneaux photovoltaïques, aussi bien pour des constructions existantes que pour de nouveaux bâtiments.



La présence des abeilles en milieu urbain est également identifiée comme un enjeu fort. Le PLUi devrait permettre l'accès aux toitures de certains bâtiments pour permettre l'installation de ruches en milieu urbain.

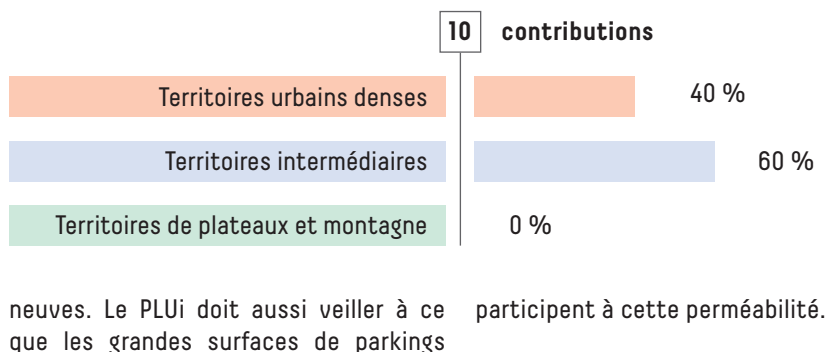




2C - RISQUE ET RÉSILIENCE

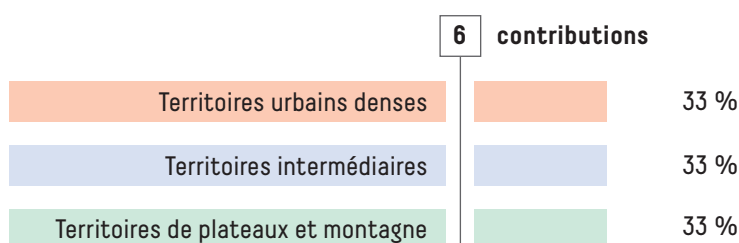
⚠ Favoriser la perméabilité des sols pour lutter contre le risque d'inondation

Pour les participants, l'infiltration naturelle des eaux de pluie doit être une priorité fixée par le PLUi. Elle contribue activement à limiter le risque d'inondation à condition de pouvoir réaliser des surfaces de pleine terre significatives, en particulier pour les constructions



⚠ Considérer les torrents comme un facteur important de risque

Les participants regrettent que trop souvent la prise en compte des risques d'inondation se limite aux deux cours d'eau majeurs qui traversent la Métropole, le Drac et l'Isère. Ils attendent que le PLUi considère avec plus d'attention les risques que peuvent générer les cours d'eau secondaires. Ils identifient en particulier les torrents de montagne et ceux présents sur les coteaux, notamment de Chartreuse, également les cours d'eau en plaine ou en fond de vallée, souvent couverts. Il convient de les entretenir,

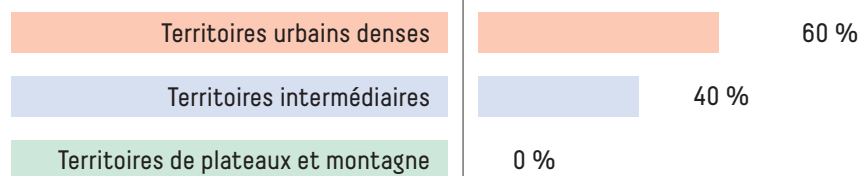


parfois de les ré-ouvrir, de penser des espaces inondables en cas de crues, de faciliter leur infiltration naturelle.



⚠️ Réduire le risque sanitaire

Le PLUi doit veiller à prendre en compte le risque sanitaire, et ce sur plusieurs volets. La qualité de l'air constitue un risque peu perceptible mais réel. Des règles fortes doivent être établies pour limiter l'impact d'un air dégradé sur les populations, d'abord en réduisant l'émission de polluants, qu'ils résultent

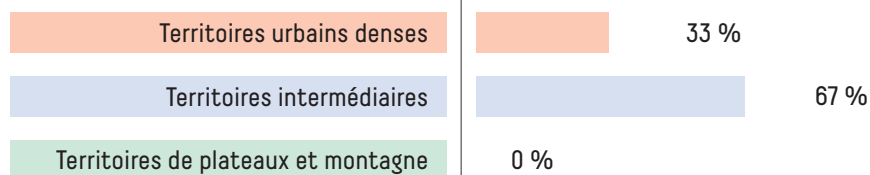


de la circulation automobile ou de l'activité économique. Le PLUi doit également permettre aux nouvelles constructions de limiter l'exposition des usagers, en jouant sur leur localisation ou sur leur forme, en pensant à la création d'écran, bâti ou végétal. Il convient également de développer des formes bâties et

architecturales qui ne favorisent pas la prolifération des moustiques en permettant d'éviter les eaux stagnantes, notamment en toitures et terrasses. L'idée de refuges ou nichoirs pour leurs prédateurs (oiseaux, chauves souris) est également une solution avancée.

⚠️ Informer sur les risques technologiques, faciliter l'évacuation des populations

Face aux risques technologiques, pour faciliter la prévention, permettre une prise de conscience, développer les bons réflexes à avoir en cas de problème et d'exposition, il convient de travailler à une information régulière des populations et habitants, particulièrement dans les zones les plus exposées. Les mairies et le secteur de la santé (médecins, phar-

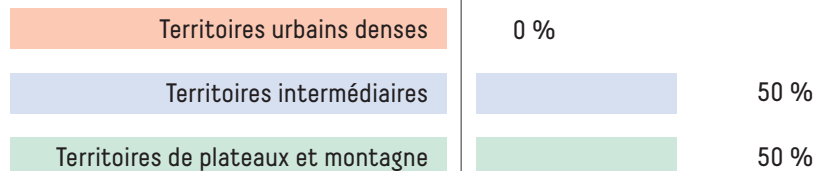


macies) doivent être des acteurs actifs de cette communication et de cette information. Le PLUi doit également veiller à proposer des infrastructures routières

capables de supporter l'évacuation des populations, en particulier celles du plateau de Champagnier.

⚠️ Se protéger des chutes de blocs et glissements de terrain

Les participants constatent que ce risque est particulièrement présent sur les territoires de côtes et certains territoires de montagne. Pour eux, plusieurs solutions peuvent être portées par le PLUi pour limiter les risques face à ce danger. Concernant les glissements de terrain pouvant toucher les piémonts de Chartreuse, il convient d'étudier la qualité des substrats avant toute



construction nouvelle et de limiter les affouillements à 3 mètres. Concernant les chutes de blocs, la forêt peut jouer

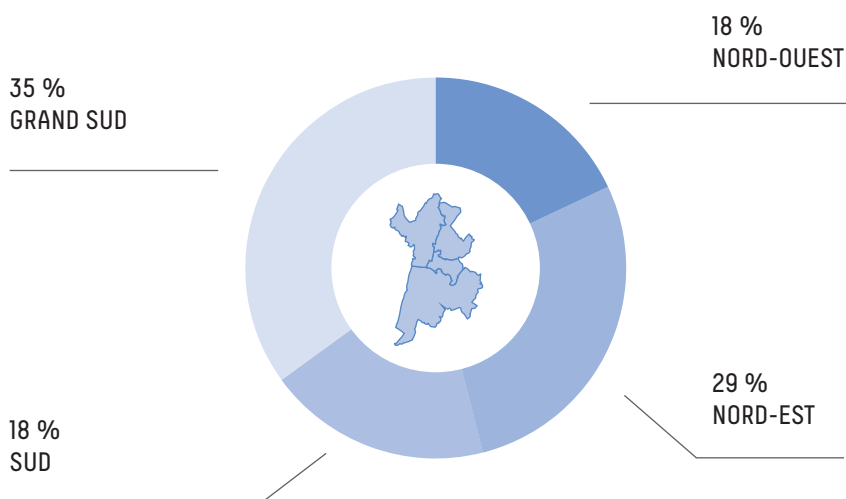
un rôle de rempart naturel, à condition qu'elle soit entretenue et que ces espaces forestiers soient continus.

3 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

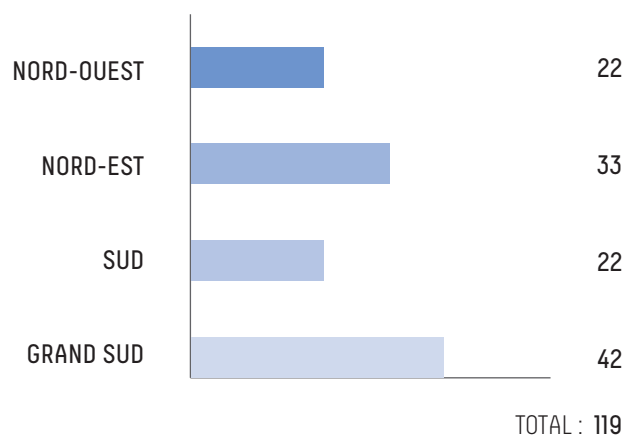


119 contributions
18 propositions

Répartition des contributions par territoire



Nombre des contributions par territoire





SUR LA MÉTROPOLE



Répartition des contributions et propositions

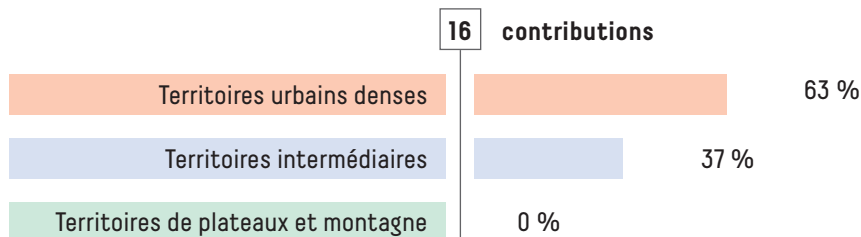
Contributions et propositions	Contributions	%
 Commerces	56	47%
Viser une haute qualité des espaces publics pour soutenir l'attractivité commerciale	16	13%
Organiser et structurer des pôles commerciaux	12	10%
Stopper la création ou le développement des centres commerciaux	9	8%
Créer ou maintenir des espaces commerciaux	8	7%
Favoriser les circuits court et les marchés	5	4%
S'appuyer sur des attracteurs commerciaux pour renforcer les petites polarités commerciales	3	3%
Signaler les pôles commerciaux	3	3%
 Zones d'activités et industrie	26	22%
Viser une meilleure qualité urbaine	10	8%
Améliorer les conditions d'accès	10	8%
Répartir l'activité économique sur l'ensemble de la métropole	3	3%
Limiter les nuisances pour les riverains	3	3%
 Agriculture	26	22%
Lutter contre la disparition des terrains agricoles	10	8%
Favoriser l'exploitation des terres agricoles	8	7%
Soutenir l'agriculture bio ou raisonnée	5	4%
Prendre en compte les spécificités agricoles des territoires	3	3%
 Tourisme	11	9%
Développer un tourisme vert respectueux des territoires	5	4%
Mieux relier la ville dense aux espaces naturels par les sentiers	3	3%
Améliorer la relation entre le Château de Vizille et le centre ville de la commune	3	3%
TOTAL	119	100%

3A - COMMERCES

Viser une haute qualité des espaces publics pour soutenir l'attractivité commerciale

La qualité des espaces publics est identifiée comme un élément essentiel, voire incontournable, du dynamisme des commerces de proximité. Cette obligation est affirmée à toutes les échelles, aussi bien pour les coeurs de village et centres bourg que pour les grands linéaires commerciaux de centre ville.

Pour les territoires urbains denses, cette haute qualité d'aménagement des espaces publics, doit d'abord permettre et encourager les déplacements à pied ou en vélo, pour rejoindre et accéder à ces polarités commerciales mais aussi pour se déplacer d'un magasin à l'autre. La piétonisation et la réduction des parkings de surface, trop gourmands en espace sont alors avancées comme une solution.



Si pour les territoires intermédiaires cette qualité d'aménagement doit également donner une plus grande place aux piétons et à leur confort, il faut que le PLUi garantisse l'accessibilité en voiture et la possibilité de se garer à proximité des polarités commerciales. Ce mode de déplacement est parfois obligatoire dans ces territoires.

Au delà, et ce pour tous les types de territoire, cette ambition qualitative doit permettre de favoriser le développement d'autres usages, de détente, de rencon-

tres, de flâneries, de jeux, de promenade, qui profiteront au dynamisme de ces espaces commerciaux.



Organiser et structurer des pôles commerciaux

Le PLUi doit être un outil pour régler et organiser la répartition de l'activité commerciale sur le territoire afin de renforcer ou créer des petits pôles commerciaux.

Si cette attente concerne les territoires intermédiaires pour permettre le regroupement de commerces dans les centres bourgs, elle vise d'abord les territoires denses de la métropole pour renforcer le développement de micro

Territoires urbains denses
Territoires intermédiaires
Territoires de plateaux et montagne

polarités commerciales. Les commerces doivent, en se regroupant, jouer un rôle fort dans l'émergence et le fonctionnement des cœurs de quartier.



12 contributions

Territoires urbains denses	67 %
Territoires intermédiaires	25 %
Territoires de plateaux et montagne	8 %

Partout, l'objectif est d'offrir aux consommateurs, à proximité de chez eux ou sur les axes de déplacement, un panel de commerces et de services du quotidien, qui par cette organisation en pôles, bénéficie d'une dynamique commune et d'une attractivité renforcée. Certains de ces pôles pourraient être thématiques (par exemple autour des activités de montagne) ou en lien avec une activité touristique particulière (par exemple autour du Château de Vizille).

La présence d'un bar, d'une brasserie, d'un commerce de bouche, accompagné d'une terrasse sur l'espace public est souvent souhaitée, pour permettre à ces pôles de jouer, au delà de leur fonction commerciale première, un rôle social, de rencontre et de convivialité. Enfin, cette organisation groupée faciliterait les animations régulières, par exemple pour les associations de commerçants.

Stopper la création ou le développement des centres commerciaux

Parce qu'ils affirment que les petits pôles commerciaux de proximité, pour l'ensemble des territoires métropolitains (villages, centres bourgs, ville dense), jouent un rôle essentiel dans la qualité de vie du quotidien, les participants souhaitent que le PLUi rende impossible la création ou l'extension de grands centres commerciaux. Ces derniers mettent en péril le maintien d'un tissu commercial local, de proximité, accessible à pied ou en vélo, générateur de

Territoires urbains denses
Territoires intermédiaires
Territoires de plateaux et montagne

vie sociale et d'activation des espaces publics. Pour autant, le PLUi doit permettre aux centres commerciaux existants de tisser des liens de meilleure qualité avec leur environnement proche, sur la

9 contributions

Territoires urbains denses	78 %
Territoires intermédiaires	22 %
Territoires de plateaux et montagne	0 %

question des accès modes actifs, sur la question de l'ambiance paysagère, de l'animation des espaces publics : ils doivent s'ouvrir et mieux se raccorder à la ville.



🏠 Créer ou maintenir des espaces commerciaux

L'activité commerciale ne peut exister et se développer sans que les territoires ne disposent de locaux adéquats, dont la destination est réservée à ce type d'activité.

Les participants souhaitent que le PLUi favorise la création de nouveaux locaux commerciaux, notamment en rez de chaussée d'immeubles neufs de logements. Ils préconisent que ces locaux puissent éventuellement, dans un

Territoires urbains denses
Territoires intermédiaires
Territoires de plateaux et montagne

deuxième temps, changer de destination s'ils ne trouvent pas preneur. Au delà de la création de nouveaux locaux commerciaux, une demande forte est formulée pour que le PLUi ne permette pas la transformation de locaux commerciaux

8 contributions

38 %
38 %
24 %

en logements. Cette transformation doit être impossible avant dix ans de vacance commerciale ou professionnelle et doit donner lieu à une proposition préalable de mise à disposition commerciale ou professionnelle.

🏠 Favoriser les circuits courts et les marchés

Pour que les territoires intermédiaires, et plus spécifiquement les centres bourgs, puissent conserver ou développer une attractivité commerciale, les participants souhaitent voir se développer des commerces de qualité, qui se démarquent et trouvent une spécificité, en s'appuyant sur les circuits courts, d'abord dans le domaine alimentaire. C'est également un levier pour maintenir une agriculture

Territoires urbains denses
Territoires intermédiaires
Territoires de plateaux et montagne

dynamique, qualitative et à forte valeur ajoutée, et garantir ainsi le maintien des terres agricoles. Les marchés de producteurs peuvent aussi participer à cette dynamique. Le PLUi devrait alors s'attacher à permettre l'aménagement ou la

5 contributions

20 %
60 %
20 %

création d'espaces publics capables de les accueillir dans de bonnes conditions. Le PLUi devrait aussi permettre de viser une meilleure qualité d'ambiance et de fonctionnement pour certains marchés urbains.



S'appuyer sur des attracteurs commerciaux pour renforcer les petites polarités commerciales

Les participants souhaitent que le PLUi puisse autoriser et faciliter l'installation de commerces capables de jouer un rôle d'attracteur pour les petites polarités commerciales, en particulier celles situées dans les territoires inter-

Territoires urbains denses
Territoires intermédiaires
Territoires de plateaux et montagne

3 contributions

0 %	
67 %	
33 %	



médiaires. Le secteur de la santé et du médical peut jouer ce rôle, ainsi que les petites surfaces alimentaires, à condition qu'elles s'intègrent avec qualité dans le tissu urbain, notamment dans les centres bourgs.

Signaler les pôles commerciaux

Faciliter l'identification des pôles commerciaux par l'installation d'éléments de signalétiques spécifiques est une idée avancée par les participants. Tout en s'interrogeant sur le rôle que peut jouer le PLUi autour de cette demande, ils émettent l'hypothèse que l'installation de panneaux sur l'espace public peut être du ressort de ce document d'urbanisme. Cette demande est particulièrement forte pour les commerces du centre ville de Vizille, qui ne bénéficieraient actuellement pas du potentiel de clientèle que

Territoires urbains denses
Territoires intermédiaires
Territoires de plateaux et montagne

3 contributions

33 %	
67 %	
0 %	

constituent les touristes empruntant la route départementale D1091 pour se rendre dans l'Oisans. Elle pourrait aussi être bénéfique pour redynamiser cer-

tains pôles commerciaux des territoires urbains denses.

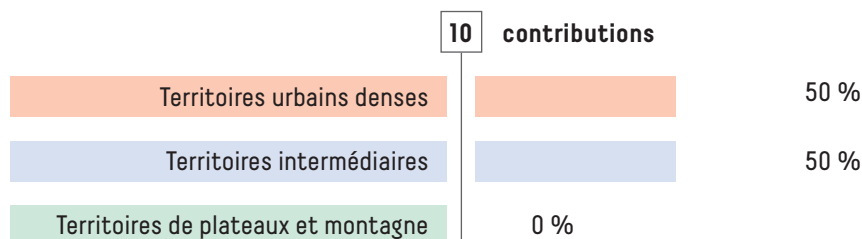
3B_ZONES D'ACTIVITÉS ET INDUSTRIE

Viser une meilleure qualité urbaine

Les participants attendent une amélioration de la qualité urbaine des zones d'activités. Ils s'accordent à dire que leurs aménagements ne sont pas à la hauteur de ce qui pourrait être fait. Ils y voient un double effet négatif : une mauvaise qualité d'usage pour les personnes qui les fréquentent ou qui y passent, une perte d'attractivité pour attirer de nouvelles entreprises ou activités.

Cette visée qualitative doit permettre une requalification des espaces publics : voirie, trottoir, végétalisation, éclairage, espaces publics de détente et de pause méridienne, lieux conviviaux.

Il s'agit aussi d'assurer une meilleure qualité dans les formes bâties, de



proposer une architecture plus soignée. Enfin, les participants souhaitent que les questions de signalétique soient pleinement intégrées à cette recherche de qualité urbaine. Il s'agit de lutter contre la démultiplication de panneaux de signalétique qu'ils perçoivent comme une pollution visuelle et paysagère parfois importante.

Le PLUi est identifié comme un outil par-

ticulièrement pertinent pour atteindre ces objectifs. Les participants proposent que certaines zones d'activités fassent l'objet d'OAP, par exemple celle des Glairons.



Améliorer les conditions d'accès

Le PLUi doit veiller à permettre un accès de bonne qualité aux zones d'activité, tous modes de transports confondus. Les participants identifient ce facteur comme déterminant pour leur bon fonctionnement et donc leur capacité à être dynamiques et attractives.

Cet accès doit d'abord être garanti pour les véhicules, qu'il s'agisse des voitures individuelles (utilisées par ceux qui y travaillent) ou qu'il s'agisse des véhicules de transports nécessaires à certaines activités (livraison, transport). A ce titre, le PLUi doit permettre de maintenir les liaisons entre ces zones d'activités et les



Territoires urbains denses
Territoires intermédiaires
Territoires de plateaux et montagne

10 contributions

	70 %
	20 %
	10 %

autoroutes ou boulevards urbains structurants de l'agglomération pour garantir leur bon fonctionnement économique. Cette question d'accès et de liaison doit aussi être pensée à une échelle large, par exemple pour l'exploitation forestière de la Chartreuse qui nécessite des gabarits de voiries particuliers, passant parfois par des zones denses du centre ville de l'agglomération.

Le train est également un moyen d'accès à développer pour accéder aux zones d'activité, avec le souhait de voir se développer des possibilités de desserte qui s'appuient sur les axes de voies ferrées qui longent certaines grandes zones d'activité, comme la presqu'île à Grenoble ou la zone d'activité de

Saint-Egrève. Il s'agit alors de créer des gares ou de développer celles existantes et de penser à leur raccordement aux zones d'activité, par des cheminements piétons et cycles.

Enfin, certaines zones d'activités situées en milieu urbain dense doivent être désenclavées et raccordées au tissu environnant et à ses infrastructures de transport public, parfois très proches mais rendues inaccessibles par l'absence de liaison. Elles doivent pouvoir être plus accessibles à pied ou en vélo, par des cheminements de qualité utiles à ses usagers, utiles à ses riverains pour qu'ils puissent les traverser et qu'elles ne constituent plus des obstacles, des espaces impénétrables.

Répartir l'activité économique sur l'ensemble de la métropole

Le PLUi doit être un outil qui garantisse de répartir l'activité économique sur l'ensemble du territoire. Il doit également veiller à ce que les zones denses en cœur d'agglomération puissent continuer à accueillir de l'activité. Cette recherche



Territoires urbains denses
Territoires intermédiaires
Territoires de plateaux et montagne

3 contributions

	33 %
	33 %
	33 %

d'équilibre dans la localisation des activités économiques de production, doit permettre de limiter les déplacements domicile-travail, de mieux répartir sur l'ensemble de la métropole les flux de transport qu'elles génèrent. Il convient aussi de favoriser la création de nouveaux pôles d'activité, dans certains territoires intermédiaires comme les piémonts de

Chartreuse ou de Belledonne, à condition de veiller à la préservation de la qualité paysagère de ces espaces.

Idée connexe :

Des emplacements réservés doivent être imaginés pour la création de zones de dépôt de grumes, essentiels à l'exploitation forestière.

Limiter les nuisances pour les riverains

Le PLUi doit permettre de réduire et limiter les nuisances qui peuvent être produites par les zones d'activités, notamment pour les quartiers d'habitations riverains. En plus d'une attention particulière sur la circulation et ses impacts négatifs (ralentissement, bouchon) qui peuvent être produits par certaines zones d'activités, notamment sur leurs points de raccordement à des axes structurants, il faut que le PLUi permette

Territoires urbains denses	0 %
Territoires intermédiaires	100 %
Territoires de plateaux et montagne	0 %

des aménagements pour lutter contre les nuisances sonores, la pollution et une meilleure gestion des déchets.



3C - AGRICULTURE

Lutter contre la disparition des terrains agricoles

Le maintien des terres agricoles constitue l'attente la plus forte. C'est une priorité. Les pistes d'actions, les attentes sur le rôle que peut jouer le PLUi sur la dimension agricole visent toutes cet objectif.

Il faut d'abord lutter contre la transformation des terres agricoles en terrains



constructibles. Le PLUi doit, par son aspect réglementaire, contrecarrer les détournements ou contournements de règles réalisés par certains agriculteurs qui souhaitent voir leurs terres agricoles transformées en terrain constructible pour réaliser des profits financiers lors d'éventuelles reventes. En ce sens, la construction de bâtiments agricoles puis le changement de destination vers du logement doivent être mieux surveil-

10 contributions

Territoires urbains denses	0 %
Territoires intermédiaires	50 %
Territoires de plateaux et montagne	50 %

lés, ainsi que certaines modalités de division parcellaire. De manière plus large, pour certains territoires intermédiaires, qui se trouvent à l'interface entre la ville dense et les espaces agricoles, le PLUi doit veiller à ce que des projets urbains d'envergure ne viennent pas se réaliser au détriment de ces espaces agricoles, par exemple pour le projet Portes du Vercors.

Favoriser l'exploitation des terres agricoles

Les participants demandent qu'une réflexion et un changement de fonctionnement soient engagés sur la question des baux agricoles : trop de terrains agricoles ne sont pas loués et restent donc inexploités. Il semblerait que leurs propriétaires craignent de s'engager sur



le long terme, attendant que ces terrains basculent en zone constructible pour les vendre, craignant des difficultés en cas d'arrêt d'exploitation par leurs locataires. La solution visant à taxer les terres agricoles non exploitées est formulée.

Pour les participants, la lutte contre les friches agricoles peut également se faire

8 contributions

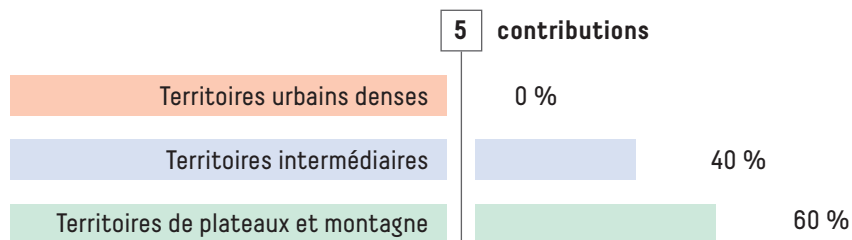
Territoires urbains denses	0 %
Territoires intermédiaires	0 %
Territoires de plateaux et montagne	100 %

au moyen des Associations Foncières Pastorales.

Enfin, l'organisation spatiale des terres agricoles (morcellement, petite superficie) pose parfois problème et freine leur exploitation : des actions de remembrement seraient alors souhaitables.

Soutenir l'agriculture bio ou raisonnée

Cette politique d'accompagnement doit permettre d'orienter l'agriculture de la Métropole vers une production labellisée bio ou raisonnée, respectueuse de l'environnement et du paysage. Les participants pensent que cette orientation est une solution pour faciliter l'équilibre économique des exploitations, et garantir, à long terme, le maintien de l'agriculture sur les territoires de

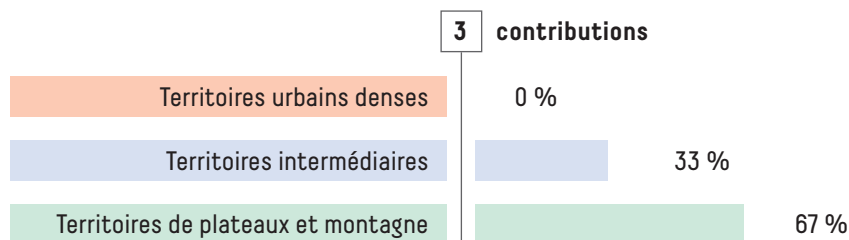


l'agglomération. Ils souhaitent aussi que la filière agricole soit soutenue pour qu'elle puisse s'inscrire pleinement dans une économie de circuit court et dans la vente directe aux consommateurs. Les

marchés de l'agglomération représentent un levier à mobiliser, tout comme la possibilité de créer des points de vente partagés par plusieurs exploitants.

Prendre en compte les spécificités agricoles des territoires

Le PLUi doit prendre en compte, à travers les outils qu'il va mettre en place, les spécificités, parfois importantes, qui existent sur certains territoires de la Métropole en matière d'agriculture : agriculture maraîchère en plaine, pâture pour vaches allaitantes sur le plateau de Champagner, présence très localisée d'une micro agriculture patrimoniale particulièrement fragile, espace de monoculture souvent céréalière, sylviculture...autant d'exemples d'agri-



cultures différentes que le PLUi se doit de considérer de manière équitable et équilibrée. Cette diversité est un facteur primordial pour assurer le maintien d'une agriculture dynamique.



3A - TOURISME

Développer un tourisme vert respectueux des territoires

Les espaces naturels et agricoles de l'agglomération, les espaces de montagne, accueillent des activités de tourisme

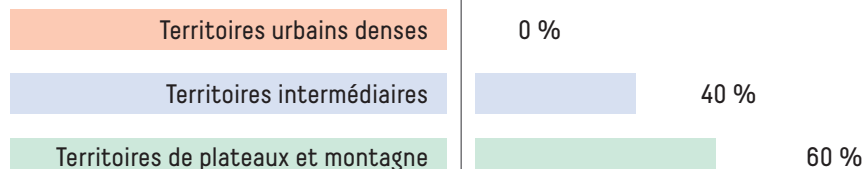


Mieux relier la ville dense aux espaces naturels par les sentiers

Les participants souhaitent que les sentiers reliant la ville dense aux espaces naturels ruraux et de montagne, fassent l'objet d'une attention particulière : ils sont empruntés par les métropolitains pour des activités de loisir, par des visiteurs séjournant dans l'agglomération.

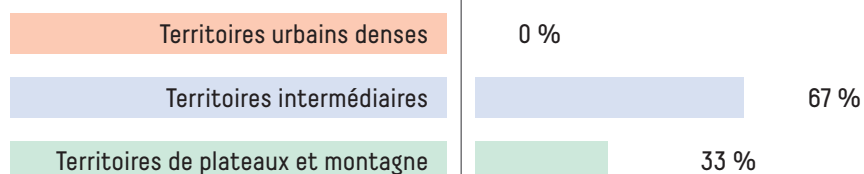
Améliorer la relation entre le Château de Vizille et le centre-ville de la commune

Précisément autour du Château de Vizille, une demande est formulée pour



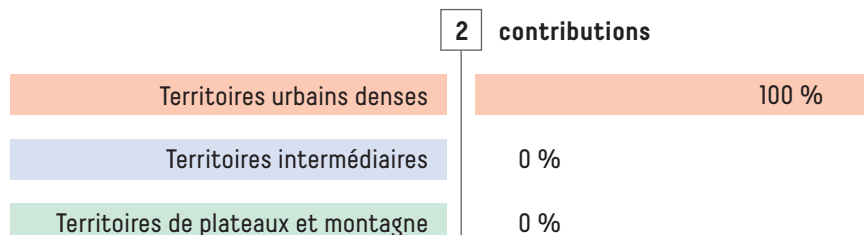
vert qu'il faut développer et amplifier mais surtout encadrer. Un équilibre fin doit être trouvé entre la vie au quotidien, le travail agricole et la présence de visiteurs occasionnels pour des activités de loisir et de tourisme, parfois importantes comme en Chartreuse ou sur le

Plateau de Champagnier. Il ne s'agit pas de freiner cette fréquentation mais de veiller à ce qu'elle se développe dans de bonnes conditions. Une vigilance accrue doit être portée en direction de forêts de la Métropole, parfois oubliées sur ces questions.



tion. Ils doivent être maintenus, entretenus, mieux intégrés dans le maillage des cheminements piétons à l'échelle

de toute l'agglomération, encore mieux signalés...ils doivent être valorisés.



qu'un travail commun, visant à mettre en lien de manière plus forte les espaces du centre de Vizille et le Château et son parc soit engagé par les collectivités (Métropole et commune) et le Département (gestionnaire du site). Il s'agit de permettre aux commerces du centre de

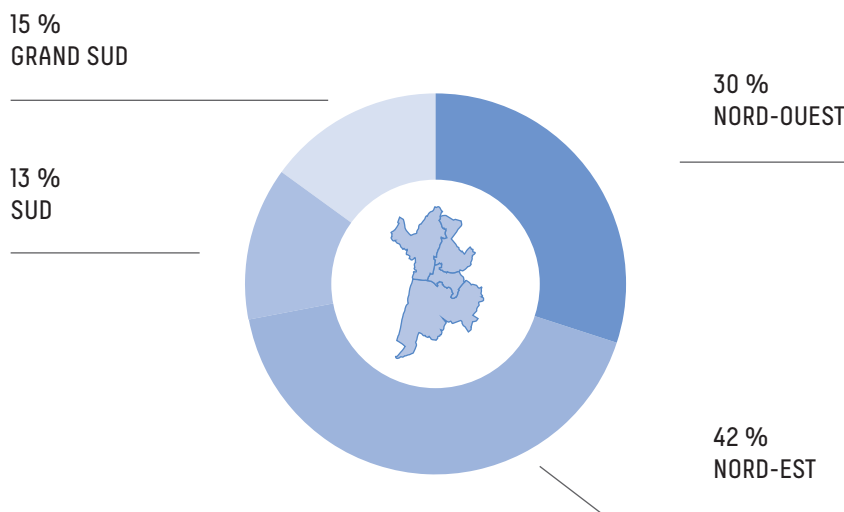
Vizille de profiter pleinement du flux de visiteurs, en travaillant à une meilleure mise en relation urbaine, à la mise en place d'une signalétique attractive pour ces commerces.

4_HABITAT ET ESPACES PUBLICS

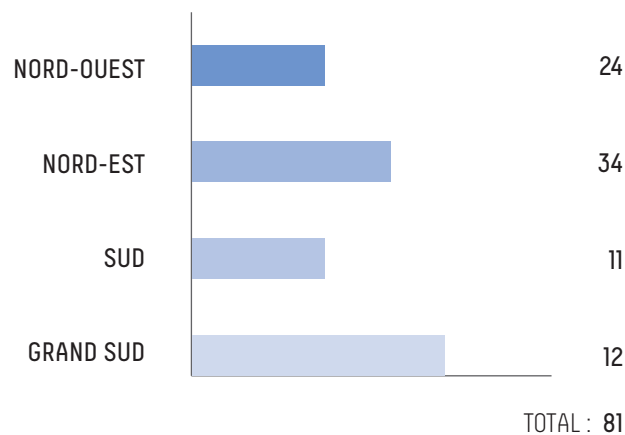


81 contributions
15 propositions

Répartition des contributions par territoire



Nombre des contributions par territoire





SUR LA MÉTROPOLE



Répartition des contributions et propositions

Contributions et propositions	Contributions	%
 Habitat	34	42%
Lutter contre l'étalement urbain	13	16%
Garantir une cohérence architecturale et paysagère	9	11%
Penser la hauteur des immeubles de logements en correspondance avec le tissu urbain existant	4	5%
Construire du logement social dans les territoires de montagne pour soutenir leur dynamisme	3	4%
Favoriser les réhabilitations pour limiter les constructions neuves	5	4%
S'appuyer sur des attracteurs commerciaux pour renforcer les petites polarités commerciales	3	4%
Permettre la création d'espaces partagés dans les immeubles de logements	2	2%
 Équipement	4	5%
Répartir les équipements sportifs sur l'ensemble du territoire	2	2%
Utiliser les toits des équipements de grandes tailles	2	2%
 Espace public	24	30%
Redonner une place centrale au piéton	13	16%
Requalifier de manière forte des espaces publics majeurs mais particulièrement non fonctionnels	5	6%
Limiter le stationnement en surface	3	4%
Veiller à des aménagements propices à la convivialité et la sécurité	3	4%
 Espace vert en ville	19	23%
Développer ou conserver une présence forte du végétal dans les tissus urbains denses	11	14%
Protéger et valoriser les parcs urbains existants	5	6%
S'orienter vers la permaculture urbaine	3	4%
TOTAL	81	100%

4A - HABITAT

Lutter contre l'étalement urbain

La lutte contre l'étalement urbain doit être un objectif fort du PLUi, qui doit se doter d'outils efficaces, mobilisables, produisant des effets rapides et visibles pour répondre à cet enjeu. Plusieurs pistes d'actions sont proposées par les participants.

Les participants souhaitent, par exemple, que certains terrains présents au cœur d'espaces et quartiers déjà urbanisés puissent être rendus constructibles, notamment pour du



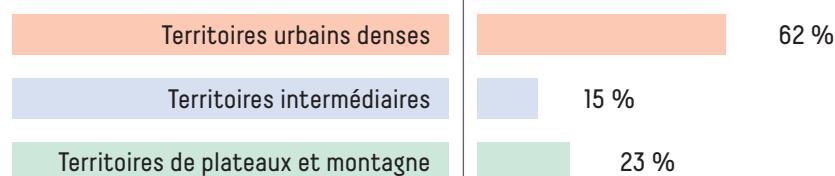
Garantir une cohérence architecturale et paysagère

Le PLUi doit garantir une véritable cohérence entre les nouvelles constructions, en particulier de logements, et le tissu existant. Pour l'ensemble des territoires de la Métropole, depuis les plus denses et urbains jusqu'aux hameaux et villages, il s'agit d'obliger à penser une architecture respectueuse des ambiances, des formes, des éléments patrimoniaux, constitutifs du territoire. Les participants citent par exemple le quartier Saint Bruno à Grenoble,

logement. Certaines friches urbaines et franges délaissées présentes dans la métropole pourraient être mobilisées. Ce principe doit aussi pouvoir s'appliquer à des échelles plus fines, pour intégrer des constructions dans le tissu urbain existant, par exemple dans les "dents creuses" des territoires denses.

La lutte contre l'étalement urbain passe aussi par le renforcement de constructions en continuité avec le tissu déjà bâti des centres de bourgs et villages. Le PLUi doit lutter contre le mitage urbain. A ce titre, les participants souhaitent que des divisions parcellaires

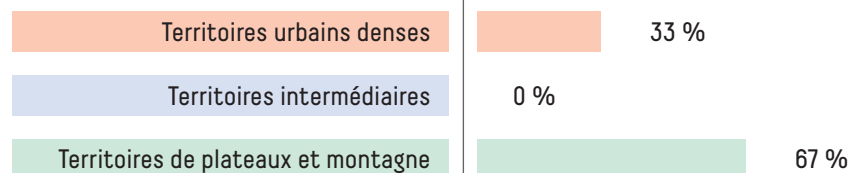
13 contributions



puissent être réalisées mais demandent un encadrement et un accompagnement stricts et fins de ces procédures, pour produire de nouvelles constructions de logements, pleinement fonctionnelles et qui s'intègrent avec de la qualité dans leur environnement.

Enfin, il convient, pour réussir à répondre à cet objectif, de veiller à une bonne articulation et cohérence du PLUi avec les autres documents d'urbanisme comme le PLH ou les Chartes de Parc Naturel Régional.

9 contributions



caractéristique d'une architecture de faubourg, avec ses bâtiments de hauteur moyenne, ses couvertures de toitures en tuiles rouges, ses moulures en ciment et ses portiques en fer forgé. Ils mettent aussi en évidence le décalage

de maisons récentes avec l'architecture traditionnelle de certains secteurs de l'agglomération, comme la plaine de Vif ou sur les coteaux de Belledonne. Ce phénomène est encore plus visible dans certains lotissements.

Penser la hauteur des immeubles de logements en correspondance avec le tissu urbain existant

La question de la hauteur des constructions de logements doit faire l'objet d'une attention fine. Sans revendiquer une limitation stricte des hauteurs, par l'établissement d'une règle uniforme portée par le PLUi sur l'ensemble de la métropole, les participants demandent que la hauteur soit établie en correspondance avec le tissu existant, afin de ne

Territoires urbains denses
Territoires intermédiaires
Territoires de plateaux et montagne

pas créer de rupture brutale : c'est une recherche de cohérence et de continuité

4 contributions

0 %

0 %

100 %

dans les formes bâties qui est attendue.

Construire du logement social dans les territoires de montagne pour soutenir leur dynamisme

Certains territoires de montagne, en particulier en Chartreuse, manquent de logements sociaux et ne peuvent pas forcément accueillir ou loger certains types d'habitants. De jeunes couples ou familles, des personnes âgées devant quitter leur domicile, ne peuvent parfois pas s'installer ou rester dans ces territoires, faute d'une offre de logements suffisamment diversifiée. La possibilité de construire du logement social pourrait permettre de dépasser ces difficultés,

Territoires urbains denses
Territoires intermédiaires
Territoires de plateaux et montagne

apporter de la mixité sociale et intergénérationnelle, participer au dynamisme démographique de ces territoires. Le PLUI doit aussi permettre le développement de projet d'habitat groupé, qui

3 contributions

0 %

0 %

100 %

peut aussi être un levier pour diversifier l'offre de logements de certains territoires ruraux ou de montagnes, et permettre, par exemple, l'installation de jeunes exploitants agricoles.



Favoriser les réhabilitations pour limiter les constructions neuves

Le PLUi doit être un outil qui permette de transformer et changer la destination de bâtiments vacants ou abandonnés pour les transformer en logements, afin de limiter en partie les besoins de construction neuves. Les participants pensent que ces réhabilitations pourraient être pertinentes pour d'anciennes bâtisses agricoles, maisons de maître ou

Territoires urbains denses
Territoires intermédiaires
Territoires de plateaux et montagne

patronales, écoles ou structures universitaires, équipements...

3 contributions

100 %
0 %
0 %

Au delà des effets positifs sur la consommation d'espaces, ces réhabilitations permettraient aussi de préserver des constructions dont les caractères architecturaux sont souvent remarquables.



Permettre la création d'espaces partagés dans les immeubles de logements

La création d'espaces partagés doit être rendue possible par le PLUi, par exemple des locaux communs pour mutualiser des services (buanderies, atelier entretien de vélo)

Territoires urbains denses
Territoires intermédiaires
Territoires de plateaux et montagne

2 contributions

0 %
50 %
50 %

4B - EQUIPEMENTS

Répartir les équipements sportifs sur l'ensemble du territoire

La répartition des équipements, notamment sportifs doit se poursuivre de manière équilibrée sur l'ensemble du



Utiliser les toits des équipements de grandes tailles

La cinquième façade de plusieurs grands équipements, qu'ils soient publics comme Alpexpo ou privés comme Grand Place ou le cinéma Pathé Chavant, pourrait être utilisée, autour d'usages nouveaux. Il pourrait s'agir de jardins partagés, de terrasses accessibles, de restaurants.



2 contributions

Territoires urbains denses	0 %
Territoires intermédiaires	100 %
Territoires de plateaux et montagne	0 %

territoire métropolitain. Le développement de centralités multiples, pouvant accueillir ces équipements permettrait de limiter les distances de déplacements qui sont souvent réalisées en voiture,

et par là même de contribuer à limiter la pollution.

2 contributions

Territoires urbains denses	100 %
Territoires intermédiaires	0 %
Territoires de plateaux et montagne	0 %

4C - ESPACES PUBLICS

Redonner une place centrale au piéton

Dans le centre ancien de la Métropole, à Grenoble, les participants souhaitent que le PLUi puisse permettre de poursuivre la piétonnisation intégrale de certaines rues et places. Ils souhaitent une continuité encore plus forte des espaces piétons, sans rupture, par exemple autour de la Place Notre Dame. Dans d'autres quartiers, cette piéton-

Territoires urbains denses	
Territoires intermédiaires	
Territoires de plateaux et montagne	

nisation pourrait donner encore plus de visibilité à des espaces publics jouant

13 contributions

	69 %
	31 %
	0 %



d'ores et déjà un rôle de pôle de centralité secondaire.

Enfin, certains cœurs de centres bourgs ou villages pourraient aussi être piétons, tout en permettant de se garer à proximité. Les habitants pourraient alors bénéficier d'espaces publics plus apaisés, plus agréables, plus conviviaux. Enfin, des demandes spécifiques sont formulées pour le centre de Vizille : les participants souhaitent que le PLUi puisse autoriser la remise à l'air libre des nombreux canaux aujourd'hui couverts : ils pourraient être le support de mobilités douces et participer activement à l'attractivité et au rayonnement du centre bourg.

Requalifier de manière forte des espaces publics majeurs mais particulièrement non fonctionnels

Au cœur de l'agglomération, plusieurs espaces publics porteurs d'enjeux majeurs en termes de mobilités et de déplacements, de symbolique et d'histoire, de fréquentations touristiques ou de loisirs-consommation ne semblent pas à la hauteur, comme par exemple les abords de la Place Grenette, le secteur des Trois Dauphins, de Chavant, de la Maison du Tourisme, le carrefour du cours Gambetta et du cours Berriat. Bien que situés sur la commune de Grenoble, ils

Territoires urbains denses	
Territoires intermédiaires	
Territoires de plateaux et montagne	

sont utilisés et mobilisés par de nombreux métropolitains, également par des visiteurs occasionnels venant de plus loin encore. Le PLUi doit permettre de les restructurer fortement, en donnant

5 contributions

	100 %
	0 %
	0 %

une plus grande place aux piétons et aux modes de déplacements alternatifs, en cherchant une véritable qualité d'ambiance paysagère.

Limiter le stationnement en surface

Sur des micro espaces, à petite échelle, la qualité des espaces publics pourrait être largement améliorée en réduisant le nombre de stationnements de surface. Parfois, la suppression de quelques places de stationnement pourrait permettre de retrouver un confort d'usage et d'ambiance actuellement absent.

La suppression quasi complète de certains grands parkings de surface, par exemple celui de la place Vaucanson à

Territoires urbains denses

Territoires intermédiaires

Territoires de plateaux et montagne

Grenoble, permettrait de redonner de la qualité à ce type d'espace public, uniquement utilisé par l'automobile, en les ouvrant à d'autres usages.

3 contributions

100 %

0 %

0 %



Veiller à des aménagements propices à la convivialité et la sécurité

Il faut veiller à proposer des aménagements agréables, de belle qualité, propices au développement des liens sociaux et à la convivialité, notamment dans les villages et les centres bourgs. Également, quelques quartiers de l'agglomération génèrent un sentiment d'insécurité fort sur l'espace public. Le PLUi,

Territoires urbains denses

Territoires intermédiaires

Territoires de plateaux et montagne

parce qu'il mobilise des leviers multiples pour organiser les espaces publics et les

3 contributions

33 %

0 %

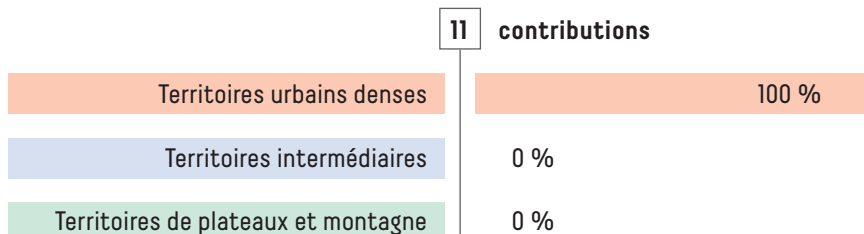
67 %

formes bâties, peut jouer un rôle fort sur cette question.

4D - ESPACES VERTS EN VILLE

🔑 Développer ou conserver une présence forte du végétal dans les tissus urbains denses

La présence du végétal est une solution pour lutter contre les îlots de chaleur et apporter une réelle qualité paysagère. Le PLUi doit être un outil qui permette de conserver ou développer un patrimoine végétal important dans les tissus an-



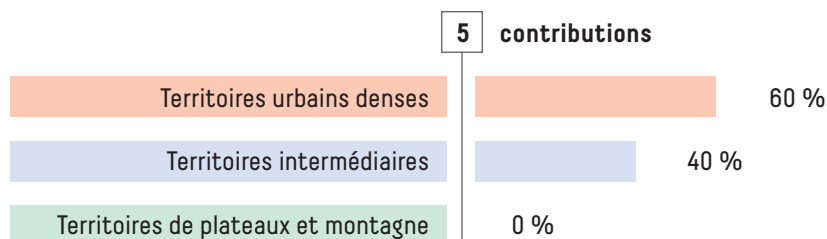
ciens, notamment les arbres de hautes tiges. Une attention forte doit être portée sur cette question au sein d'îlots pour les nouvelles constructions, ou en protégeant les anciens jardins existants dans les faubourgs lors d'opérations de construction d'immeubles de logements. La végétalisation des façades, l'apport de végétation dans les rues piétonnes, la plantation de petites plates bandes sur des surfaces minérales, peuvent aussi participer, par la démultiplication de

petites interventions, à ce renforcement du végétal dans les territoires urbains denses.

La création de nouveaux parcs publics ou la mise en relation d'espaces verts discontinus, parfois séparés par de courtes distances, constitue également une solution qui devrait être rendue possible par le PLUi. Cette mise en relation doit aussi permettre de créer ou renforcer de véritables coulées vertes, à l'échelle de la métropole.

🔑 Protéger et valoriser les parcs urbains existants

Les participants constatent que certains parcs urbains sont utilisés pour construire du logement ou des équipements. Ils souhaitent que ces projets soient stoppés et que le PLUi veille à protéger ces espaces de grandes superficies en empêchant toute construction.



Également, certains grands espaces verts présents au sein des territoires denses sont méconnus, parfois peu accessibles. Le PLUi doit permettre de mieux les mettre en relation avec les quartiers environnants et le reste de la ville.

S'orienter vers la permaculture urbaine

La gestion raisonnée des espaces verts urbains est identifiée comme un enjeu fort. Autour des principes de la permaculture, la ville dense doit s'orienter vers une gestion respectueuse de l'environnement pour ses espaces verts. De même, le PLUi devrait pouvoir soutenir l'idée d'une agriculture urbaine, autour des notions de jardins partagés et de ville nourricière.

3 contributions

